
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Mercredi 16 juin 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *M^{me} Nicole Bobillier*, *MM. Roger Deneys* et *Georges Queloz*.

Assistent à la séance: *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 juin 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 juin et mercredi 16 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je devais vous faire part d'une communication du Conseil administratif au début de la séance de 17 h, mais j'étais retenu par la présidence de Télégenève; veuillez m'en excuser. J'aimerais vous donner deux informations, la première sur le Kosovo et l'autre sur une crèche. M. de Freudenreich est là, donc j'évoquerai ce deuxième point tout à l'heure. Nous avons décidé la mise en place d'un lieu d'accueil mères-enfants pour des réfugiés kosovars victimes de la guerre. J'aimerais remercier ici M. Jacques Mino, M^{me} de Tassigny, déléguée à la petite enfance, M^{me} de Lavallaz, directrice de l'Office de la jeunesse, avec qui nous nous sommes réunis la semaine passée et cette semaine pour mettre en place cette cellule d'accueil mères-enfants pour réfugiés kosovars. (*M. Sormanni bavarde.*) Monsieur Sormanni, vous seriez bien gentil d'écouter; c'est peut-être plus important que les problèmes de chiens.

Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les réfugiés kosovars accueillis actuellement sur le territoire de la Ville de Genève. L'arrivée massive et rapide de ces réfugiés, accompagnés de nombreux jeunes enfants, met les autorités de notre cité face à d'importantes responsabilités; elles doivent en effet veiller sur la santé et le bien-être physique et moral des adultes comme des enfants. La Convention relative aux droits de l'homme doit être appliquée et respectée. A cet effet, les autorités cantonales, c'est-à-dire le Conseil d'Etat par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique, ont créé une cellule d'urgence uniquement pour les réfugiés kosovars mineurs victimes de la guerre et pouvant bénéficier d'un regroupement familial, en priorité ceux attribués au canton de Genève.

En revanche, rien n'a été organisé à ce jour pour les autres réfugiés dernièrement arrivés du Kosovo, non concernés par cette loi mais dans l'attente du résultat de l'étude de leur dossier. Mesdames et Messieurs, la situation est extrêmement grave. La semaine passée, je me suis rendu personnellement aux Crêts-de-Champel pour voir ces réfugiés, accompagné des personnes que j'ai mentionnées et remerciées tout à l'heure. C'est dramatique! Je l'ai également dit hier en début de séance. En effet, certaines familles, avec enfants en attente d'être attribuées à un canton, sont hébergées durant près de deux semaines dans les locaux du Centre d'enregistrement des requérants d'asile (CERA) à la Praille, et 450 personnes, dont environ 200 mineurs, sont accueillies dans les locaux en sous-sol de la Protection civile de Champel, aux Crêts-de-Champel. Pour mémoire, je rappelle que la Ville de Genève a déjà mis à la disposition du CERA un lieu d'accueil pour les enfants réfugiés de multiples ethnies, situé au 21-23, rue du Pré-Jérôme, et a complété son action par la remise de matériel indispensable à un tel lieu. Ce lieu d'accueil ne fonctionnant pas à temps complet, il serait

envisageable que la Ville de Genève, par une action subsidiaire et un apport financier exceptionnel, permette à cette catégorie de réfugiés, parents et enfants, de bénéficier elle aussi de cet espace de jeu et de mouvement durant une partie de la journée. L'ouverture de ces locaux durant toute la journée est aujourd'hui une mesure à prendre de toute urgence. Pour ce faire, un renforcement de l'équipe d'accueillants, soit quatre à cinq personnes supplémentaires, dont un médiateur de langue albanaise, et de la logistique permettant le fonctionnement de ce lieu d'accueil, en termes de transport et de nourriture, est indispensable. J'ai demandé à mes services d'établir une projection tenant compte des éléments connus actuellement; celle-ci permet d'articuler la somme de 150 000 francs pour une période d'ouverture à temps complet, de juin à août, du lieu d'accueil à la rue du Pré-Jérôme. Ce matin, j'ai demandé au Conseil administratif de prendre la décision d'attribuer ces 150 000 francs. Dès lors, le Conseil administratif, qui m'a suivi – et je l'en remercie – décide par une action subsidiaire d'engager ce montant afin de permettre l'ouverture à temps complet de ce lieu d'accueil pour enfants du CERA à la rue du Pré-Jérôme, et ce pour une période allant de juin à août 1999. Si nous devons prendre d'autres mesures après le mois d'août, je me présenterai à nouveau devant vous en septembre. Il faut avoir le courage d'affronter cette situation par solidarité envers le peuple kosovar, qui est un peuple martyr; j'aimerais dire que le peuple serbe est aussi, à mon avis, un peuple martyr. Mesdames et Messieurs, j'espère que cette mesure sera appréciée par le Conseil municipal; il ne s'agit pas de démagogie, c'est véritablement ce que nous devons faire devant cette situation. J'ai lu l'autre jour un proverbe allemand qui dit que, lorsqu'un homme tue un homme, c'est un assassin, et que, malheureusement, en politique, lorsqu'un homme tue des hommes, c'est souvent un demi-dieu. C'est peut-être ce qui se passe en Serbie, malheureusement, et nous devons en assumer les conséquences néfastes. (*Applaudissements.*)

Ma deuxième communication concerne la petite enfance. Je rappelle cette histoire d'enfant mordu par un chien, histoire assez regrettable. Le 8 avril dernier, un enfant a été blessé par un chien dont la propriétaire est employée dans une institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève. Les faits se sont déroulés en dehors du temps et du lieu de travail de l'intéressée. Vous vous en souvenez certainement, la presse en a largement parlé, et malheureusement en déformant parfois les faits. Cette dame, que nous appellerons M^{me} X, bénéficie de la présomption d'innocence en attendant son jugement. L'avocat de M^{me} X est certainement en train de suivre cette séance sur TV Léman bleu; je tiens donc à confirmer qu'il y a présomption d'innocence. En dépit de cette présomption, j'ai pris une décision importante, compte tenu de la gravité des faits, de l'émotion suscitée par ces faits et des questions légitimes du public et des parents, en particulier, qui placent leurs enfants dans des institutions subventionnées. Etant ancien directeur d'un collège, je crois connaître et apprécier comme il se doit ce genre de situations. Ma décision a provoqué des critiques, mais j'en assume pleinement la

responsabilité. J'ai en effet proposé au comité de l'institution qui est l'employeur formel de la jardinière d'enfants propriétaire du chien de transférer cette dame dans une autre institution, à un poste administratif ou technique où elle ne sera pas en contact avec les enfants, et cela aux mêmes conditions salariales et sans blâme, je rassure les syndicalistes présents dans cette salle. Juridiquement, c'est le comité de l'institution, et lui seul, qui est habilité à effectuer ce transfert. La Ville, et la délégation en particulier, faciliteront les choses. Si le comité décide de ne pas suivre ma proposition, la Ville se déchargera très officiellement de toute responsabilité dans le cadre de cette institution. J'ai décidé aussi de rencontrer le comité de cette crèche, le 28 juin à 20 h 30. J'ai pris cette décision pour calmer les esprits, légitimement troublés par cette affaire. Afin de montrer mon esprit de conciliation, j'ai pris l'engagement de rencontrer toutes les parties concernées. Cet après-midi, à 15 h, j'ai rencontré l'avocat de M^{me} X; dans les prochains jours, je rencontrerai M^{me} X, ainsi que l'enfant victime de l'agression et ses parents. Je souhaite vivement que ma proposition soit suivie par le comité et que ces rencontres contribuent à apaiser les esprits en attendant le jugement. Je regrette, Messieurs de Freudenreich et Froidevaux, que votre motion N° 402 à ce sujet n'ait pas été acceptée en urgence lorsque vous l'avez proposée.

M. Didier Bonny (DC). C'est à propos du sujet précédent. Personnellement, je remercie déjà M. Tornare de son initiative. J'aimerais juste savoir d'où vont être prélevés ces 150 000 francs. Allez-vous déposer un arrêté urgent? Enfin, comment cela va-t-il se passer?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous remercie de poser cette question. Je ne voulais pas trop entrer dans le détail financier, parce que le Conseil administratif a trouvé la solution. Le financement de cette opération sera assuré, pour une moitié, par la rubrique «Délégation à la petite enfance – institutions privées»; si vous voulez le numéro, Monsieur Bonny, je peux vous le donner, mais je crois que cela ne vous intéresse pas. L'autre moitié sera prélevée sur une rubrique consacrée à des fonds pour les enfants bosniaques que nous n'avions pas utilisés du fait de l'amélioration de la situation en Bosnie, il y a quelques mois. Il restait 300 000 francs sur cette rubrique, si ma mémoire est bonne. Donc, 75 000 francs ont été pris sur les fonds de la Délégation à la petite enfance – il reste encore un peu d'argent dans une caisse – et 75 000 francs sur les fonds bosniaques.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe municipal libéral salue l'initiative du Conseil administratif dont M. Tornare nous a informés; c'est sans doute ce

dernier qui est à l'origine de cette décision d'octroyer une aide d'urgence. Je crois qu'elle s'impose et j'espère que cela va permettre de régler les cas d'urgence, dans la mesure du possible. Il est évident qu'il faut d'ores et déjà anticiper la problématique que nous devons affronter au mois d'août ou au mois de septembre; peu de temps nous sépare de cette échéance.

D'autre part, je voudrais savoir, Madame la présidente, compte tenu de ce que M. Tornare vient de nous dire, si on traite la motion N° 402 que j'ai déposée avec M. Froidevaux, suite à l'affaire de l'enfant agressé par un chien, maintenant ou bien en fin de soirée.

La présidente. Je crois que nous allons continuer notre ordre du jour et traiter la motion au moment où elle viendra.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une question à poser à M. de Freudenreich: êtes-vous d'accord de retirer votre motion? Est-ce que vous estimez que j'ai donné une réponse?

M. Pierre de Freudenreich (L). Oui, Monsieur Tornare, si vous empoignez les dossiers de cette manière et qu'en plus vous avez la correction, ce dont je vous remercie, d'admettre qu'il aurait été préférable de traiter ce dossier il y a plus d'un mois maintenant, alors que j'avais été largement combattu par le chef de groupe socialiste, M. Ziegler, qui nous avait expliqué le problème de la vie privée et de la vie publique. Au fond, la motion était plus pragmatique, peut-être; j'admire d'ailleurs cette manière pragmatique d'analyser le dossier. Je vous en félicite et je retire ma motion.

La présidente. Merci, Monsieur de Freudenreich, nous prenons acte du fait que vous retirez votre motion N° 402.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville» (M-392)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la plupart des villes suisses et européennes ont aménagé d'importantes zones piétonnes qui connaissent un énorme succès;
- Genève est à la traîne en raison de la politique axée sur l'utilisation de la voiture menée depuis des décennies par la majorité de droite;
- il a fallu des luttes opiniâtres pour obtenir la fermeture de la place du Molard, de la place de la Fusterie et du haut de la rue du Mont-Blanc, ainsi que pour la création d'une semi-zone piétonne dans les Rues-Basses et que, depuis, tout est bloqué!
- le trafic de transit est aujourd'hui insignifiant à la rue du Rhône, cette artère servant surtout de lieu de parcage sauvage de voitures, qui gênent les TPG;
- cet usage du domaine public par quelques automobilistes se justifie d'autant moins que le parking sous-lacustre est tout proche;
- une extension des zones piétonnes peut donc être réalisée facilement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une extension des zones piétonnes au centre-ville avec:

- la fermeture de la place Longemalle, de la place du Rhône et des petites rues entre la place Longemalle et la place du Molard, pour en faire des zones piétonnes;
- la suppression du trafic automobile dans le secteur de la rue du Rhône entre la place Longemalle et la place Bel-Air en réservant cette rue aux TPG et aux piétons, comme les Rues-Basses, par lesquelles passe le tram 12;

de procéder à cet effet à des aménagements peu coûteux et permettant de créer des espaces conviviaux pour des terrasses de café, des petits marchés, notamment d'artisans, des expositions, des animations diverses, etc.

La présidente. Nous avons reçu une motion préjudicielle à cette motion. Elle émane des membres du Parti socialiste et... (*M. Kanaan demande la parole.*)

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste transforme la motion préjudicielle qu'il a déposée en un amendement à la motion N° 392. Nous pouvons donc enta-

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 3736.

mer directement la discussion sur la motion N° 392. Notre amendement vise à ajouter une invite supplémentaire aux invites déjà proposées par la motion. Je reviendrai sur ce sujet tout à l'heure.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'est fixé comme objectif de rendre la ville aux habitants. Pour atteindre ce but, l'essentiel est de convertir certaines rues en zone piétonne. Cela se fait dans la majorité des grandes villes européennes. La qualité de la vie dans notre cité serait bien meilleure qu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui, nous le savons tous, le trafic de transit est insignifiant. Notre ville sert surtout de lieu de parcage sauvage pour les voitures qui gênent considérablement les transports en commun, comme nous le constatons au fil des journées et des années à la rue du Rhône et dans les rues avoisinantes. Nous voulons des aménagements peu coûteux et qui permettent de créer des espaces conviviaux pour les terrasses de cafés, les petits marchés et autres activités de proximité destinées aux habitants. Nous demandons le renvoi de notre motion N° 392 en commission de l'aménagement, afin que celle-ci se penche sur cette importante problématique. Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). On peut être pour ou contre la motion proposée, mais il faut qu'il y ait un véritable débat sur cette affaire. La proposition de ma collègue M^{me} Marie Vanek de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement permettra de poser le véritable problème. Les groupes politiques pourront émettre un certain nombre de propositions et d'idées lors des auditions de la commission. C'est un objet qui paraît simple, comme ça: on est pour ou contre, et puis tout va bien. Non, non, non, non! Il faudra discuter de l'état d'esprit de Genève par rapport à l'Etat, aux transports publics, aux associations pour ou contre la voiture; bref, la commission de l'aménagement aura un débat à mener et un travail très important à faire. Je conseille aux membres de la commission de choisir un rapporteur qui n'aura pas peur d'aller dans les détails, car c'est lorsque cet objet reviendra devant ce Conseil municipal qu'aura lieu le véritable débat pour aboutir à une solution valable.

En tant que professionnel des transports – un de mes collègues ici présent pourra aussi apporter un certain nombre d'éléments – je vous donnerai un exemple représentatif de la situation dans les Rues-Basses, notamment à la rue du Rhône. Au niveau des transports publics, le problème n'est pas résolu. On a pensé le résoudre en votant dans ce Conseil municipal pour la gaine technique en surface et l'aménagement en zone piétonne réservée aux transports publics pour

qu'ils soient fiables. Mais, si vous y allez le matin entre 6 h et 11 h, vous assisterez à quelque chose: c'est un vrai bordel! Et je suis gentil quand je dis ce mot. C'est un vrai bordel! Vous verriez les transports publics: on a dû faire un ordre de service qui limite la vitesse à 20 km/h, pas pour protéger les piétons ou éviter d'écraser quelqu'un, non, mais à cause des véhicules utilitaires qui ont eu l'idée géniale de s'approprier cet espace. Et quand les trams ou les trolleybus klaxonnent pour attirer l'attention sur leurs manœuvres, je peux vous dire que c'est affreux. Depuis un certain temps, il y a un climat défavorable à la rue du Rhône; déjà entre la Fusterie et Bel-Air, il y a un problème. Si vous y allez le matin avec les transports publics, placez-vous près du chauffeur et vous verrez le slalom! Un slalom! Ce n'est pas difficile, il deviendrait champion olympique de slalom, si cette discipline était mise au concours aux Jeux olympiques.

Alors, je le répète, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, qu'on soit pour ou contre cette motion, on n'aboutira à rien du tout ce soir. Mais le renvoi à la commission de l'aménagement et les nombreuses auditions qui y auront lieu apporteront toute une série d'éléments auxquels on n'avait peut-être pas pensé. Vous aurez un nombre de réponses et de propositions qui va vous surprendre. Mais il nous faudra alors un rapport étayé, et non pas trois lignes disant: «Une majorité de la commission est pour.» Non, ce rapport sera la synthèse des auditions des personnes concernées par cette question. Alors, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à accepter le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La présidente. J'aimerais demander à tous les conseillères et conseillers municipaux d'éviter les écarts de langage, en tout temps. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, c'est-à-dire le mercredi à partir de 17 h et jusqu'à la fin de la soirée, nous sommes filmés; il n'est donc pas très indiqué que vous vous écartiez du langage conventionnel.

M. Jean-Pierre Lyon. C'est dans le dictionnaire, Madame!

La présidente. C'est possible, Monsieur, mais je vous prie de prendre note de cet avertissement. Je vous remercie.

Préconsultation

M. René Winet (R). Ce n'est pas la première fois qu'on évoque la création de zones piétonnes au centre-ville. Enfin, ce n'est pas la première fois que l'Alliance

de gauche demande de fermer les rues dans la basse ville pour créer des zones piétonnes. Et ce n'est pas la première fois que je réponds que, malheureusement, la configuration et les structures des Rues-Basses ne sont vraiment pas adaptées à l'aménagement d'une zone piétonne accueillant des bistros, des magasins, des marchés, etc., comme il en existe dans les villes européennes. Dans les rues de Genève circulent malheureusement des trams, des bus, des ambulances, des vélos et toutes sortes de véhicules. Madame la présidente, vous transmettez à M. Lyon que je crois que les problèmes de transports publics n'ont rien à faire avec la motion déposée ce soir.

Je crois que l'Entente est tout à fait d'accord avec l'Alternative et souhaite également la création de vraies zones piétonnes en ville de Genève. Et, croyez-moi, je suis le premier à soutenir les projets de zones piétonnes en ville de Genève. Mais de vraies zones piétonnes, sans transports publics. Vous êtes d'accord avec moi, il est presque impossible de créer cela dans la rue du Rhône et dans les Rues-Basses, puisqu'il est impossible d'envisager de supprimer les trams ou les bus. Alors, finalement, y a-t-il une possibilité de créer une zone piétonne, comme celle de la rue du Mont-Blanc où se trouvent tous les restaurants et fast-foods que vous pouvez imaginer, avec des bancs, des arbres et tout ce que nous pouvons souhaiter? Mais, Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que l'accès au centre-ville est très important. Et nous tenons quand même à conserver une infrastructure qui permette de s'y rendre et d'y faire des achats. Nous savons tous que le parking du Mont-Blanc est saturé à partir de midi: à partir de midi, vous n'entrez plus dans ce parking. Or, malheureusement, il n'y a pas d'autre possibilité pour garer votre voiture. Il y a vingt ans, on a voté pour le projet du parking de l'Observatoire qui a été refusé par la population. Nous avons ensuite voté le projet de parking de l'Alhambra qui a également été refusé par la population, comme celui de la place Neuve. La prochaine étape sera le projet d'extension du parking du Mont-Blanc; j'espère que, là au moins, il y aura un vote positif. Après, on pourra peut-être envisager de fermer la rue du Rhône, puis d'autres rues du centre-ville, pour créer des zones piétonnes. Mesdames et Messieurs, il nous importe en effet que les visiteurs puissent garer leur voiture, que les touristes puissent venir au centre-ville et que les magasins puissent accueillir les clients. Je crois que c'est essentiel dans un centre-ville, à Genève comme ailleurs en Europe. Toutes les grandes villes disposent de parkings en suffisance et garantissent un accès facile aux magasins, tandis qu'à Genève, malheureusement, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible! Encore une fois, nous sommes favorables à la création de zones piétonnes, mais, Mesdames et Messieurs, de vraies zones piétonnes, pas n'importe quoi, et pas seulement pour arranger les transports publics, non! Ce n'est pas cela que vous voulez; vous voulez des zones piétonnes. Alors cherchons ensemble, comme M. Lyon le propose, dans une commission, une possibilité d'accéder à ce rêve de zone piétonne au centre-ville, afin que tout le monde soit d'accord et satisfait du résultat. Merci.

M. François Sottas (AdG/TP). Je vais parler au nom de l'autre section de l'Alliance de gauche, celle du Parti du travail et des Progressistes. Mais nous nous rejoignons. (*Brouhaha.*) Merci de me laisser parler. C'est notre titre, il est marqué sur les feuilles de présence et sur notre liste, vous n'êtes pas obligés d'en faire une histoire. Je disais que notre position n'était pas si éloignée de celle de nos collègues de l'Alliance de gauche. Il est vrai que ce n'est peut-être pas le moment d'entamer le débat, étant donné que cette proposition devrait être renvoyée en commission de l'aménagement, selon la proposition qui a été faite par M. Lyon et M^{me} Vanek.

J'aimerais toutefois faire remarquer que ce sont les aménagements existants qui posent problème. Des zones mixtes piétons-transports publics seraient viables, sans la présence de nombreux éléments (voitures, deux-roues) qui n'avaient pas été prévus au départ. Mais il faudrait peut-être quand même faire une nouvelle analyse de la situation actuelle, en tout cas au centre-ville du côté des Rues-Basses, parce qu'il y a un gros problème de trafic; à certaines heures, il y a bientôt plus de circulation dans les Rues-Basses qu'à la rue du Rhône. Cela, je peux vous le certifier, puisque j'y passe quotidiennement jusqu'à quatre à six fois par jour. Nous sommes donc favorables au renvoi de la motion à la commission de l'aménagement.

M. Mark Muller (L). Nous discutons de cette motion comme s'il n'existait pas déjà à Genève d'importantes zones piétonnes. Je crois que, proportionnellement à la taille de notre ville, nous disposons déjà de zones piétonnes en abondance. La Vieille-Ville, les Rues-Basses en partie, toute une partie de la zone qui s'étend entre les Rues-Basses et le Rhône sont, si ce n'est en totalité, du moins très largement, dévolues aux piétons. Il est vrai que ce sont très souvent des zones semi-piétonnes, puisqu'elles sont accessibles aux TPG et, dans la Vieille-Ville, aux habitants du quartier; elles sont accessibles également aux transports à usage professionnel, et nous estimons que c'est très bien ainsi. Nous sommes d'avis, au Parti libéral, que la situation existante est satisfaisante, qu'elle permet une certaine souplesse de l'utilisation de notre centre-ville et une accessibilité suffisante pour les commerces.

Telle qu'elle est rédigée, la motion que nous examinons en ce moment n'est pas acceptable pour notre groupe: elle est excessive, sans nuances, elle est anti-voitures, anticommerces. Je vous rappelle que 21% des clients des commerces du centre-ville viennent en voiture, que, parmi ces 21%, près de la moitié sont des habitants d'autres communes que Genève et qu'il faut continuer à attirer cette clientèle-là, c'est extrêmement important pour nos commerces. Je vous rappellerai que, il y a de cela environ quinze jours, le Groupement transports et économie a déposé une initiative populaire munie de plus de 15 000 signatures qui demande

la liberté de choix des citoyens du canton de Genève en matière de transports et une vraie complémentarité entre les moyens privés de circulation et les transports publics. Il me semble qu'au moment où nous nous apprêtons à voter cette initiative sur le plan cantonal nous devrions montrer une certaine retenue et ne pas adopter des mesures de façon intempestive avant que le souverain ne se soit prononcé. Vous l'aurez compris, notre groupe ne votera pas sans autre le renvoi en commission de cette motion; en revanche, nous serions disposés à accepter son renvoi en commission si deux amendements que j'ai déposés au bureau étaient acceptés. Le premier amendement propose l'adjonction d'une troisième réalisation à la première invite, libellée de la façon suivante:

Projet d'amendement

«le maintien de l'accessibilité du périmètre concerné aux véhicules professionnels».

Le deuxième amendement propose une invite supplémentaire, dont voici la teneur:

Projet d'amendement

«La réalisation de mesures compensatoires, notamment sous la forme de parkings d'échange proches du périmètre concerné».

Je crois que nous pouvons adhérer aux propos de M. Lyon: dans la mesure où l'on examine l'ensemble de la problématique avec les problèmes soulevés par les deux amendements que je propose, nous pouvons parfaitement discuter de cela en commission. C'est effectivement un problème important; il faut que nous l'étudions attentivement, mais sans occulter tout un pan du problème.

Je ne terminerai pas sans une remarque relative à la compétence de la commune de Genève concernant la création de zones piétonnes. Vous le savez parfaitement, nous n'avons aucune compétence, au niveau de la Ville de Genève, pour créer des zones piétonnes; nous avons toute une série d'autres compétences, mais pas celle-là. Vous savez également – en tout cas, les motionnaires le savent – que le Grand Conseil examine actuellement un projet de loi qui correspond mot pour mot à la teneur de cette motion et qui demande de transférer aux communes la compétence de créer des zones piétonnes. Je vous demande d'attendre la décision du Grand Conseil à propos de ce projet de loi comme je vous ai demandé, tout à l'heure, d'attendre le verdict de la population à propos de l'initiative populaire du Groupement transports et économie. En bref, il nous paraît prématuré de prendre une décision en la matière, mais, si vous acceptez les amendements que je vous ai proposés, nous voterons le renvoi en commission. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan (S) Je remercie mon collègue M. Muller de se faire ainsi quasiment l'écho d'un projet de loi essentiellement d'inspiration socialiste au Grand Conseil. Pour mémoire, je rappelle qu'il ne s'agit pas de transférer complètement les compétences aux communes en matière de politique de circulation et de stationnement, ce qui serait une erreur; il s'agit de transférer aux communes, en particulier aux grandes communes urbaines, la possibilité de décider elles-mêmes de l'opportunité et de la faisabilité de mesures de modération de la circulation, qu'il s'agisse de zones piétonnes, de zones limitées à 30 km/h ou à 20 km/h dans les rues de quartier – je ne parle donc pas des grands axes. Ce serait effectivement une excellente chose si le Grand Conseil votait enfin ce texte, car cela nous permettrait d'agir.

Cela dit, et puisque ce problème a été soulevé, je tiens à dire qu'il est faux d'affirmer qu'aujourd'hui la Ville ne peut rien faire. La Ville a un droit d'initiative essentiel. L'Office des transports et de la circulation (OTC), dans la mesure où il est surchargé, s'occupe évidemment en priorité des communes qui sollicitent ses services plutôt que des communes qui ne demandent rien. La preuve en a par exemple été fournie par la commune de Carouge, qui a pris le temps et l'énergie de faire faire des études préparatoires pour un plan de circulation global dans tout son centre; du coup, l'OTC a travaillé dessus et cela a été réalisé récemment, vous avez peut-être vu que des panneaux transforment tout le centre de Carouge en zones à trafic modéré, en zones limitées à 30 km/h en particulier. Malheureusement, je dois bien le dire, la Ville n'a peut-être pas toujours pris autant d'initiatives qu'elle aurait pu. Il est vrai aussi que la situation en ville est peut-être plus difficile, puisqu'il y a plus d'intérêts pas nécessairement convergents et qu'il n'est donc pas évident de trouver les bonnes solutions. Mais, étant donné que le Conseil administratif a fait de ce sujet un des axes de son discours de législation, je pense qu'il traitera les problèmes de façon un peu plus dynamique.

J'aimerais aussi rappeler que plusieurs textes socialistes ont été votés par ce Conseil il y a quelques mois; ceux-ci sont tous pendents à la commission de l'aménagement. Nous avons essayé, dans ces textes, de mettre en avant la nécessité absolue dans ce débat de concilier les enjeux à court terme et à long terme. A court terme, il existe un cadre défini, des règles du jeu, des droits d'initiatives, des compétences décisionnelles; nous souhaitons que la Ville les utilise et propose une série de mesures concrètes, quartier par quartier. A ce moment-là, évidemment, on peut discuter des mesures à prendre. Mais, nous l'avons dit à l'époque du débat sur la place Neuve, nous l'avons répété lors du débat sur les motions que je viens de mentionner et nous le répétons aujourd'hui, il est évident qu'à long terme on ne peut pas continuer un débat stérile sur les modes de transports existants, car il n'y a tout simplement plus la place physique dans les artères de les y maintenir tous. On ne va pas élargir la rue de Lausanne, par exemple, et pourtant il faudra bien qu'on trouve une solution pour y faire passer le tram, pour donner

un exemple très récent et très concret. Quant à la liberté du choix du mode de transport décrite par le GTE, je pense qu'il est pervers de déposer ce genre de texte, parce que cela revient à laisser aux voitures la liberté de dominer. En effet, quand vous avez la liberté du choix du mode de transport, les voitures sont évidemment avantagées sur de multiples plans – je n'entre pas dans les détails. Or il se trouve que cela va directement à l'encontre d'objectifs plus globaux concernant des enjeux de sociétés tels que la qualité de vie, la santé de la population, la protection de l'environnement, etc. Il n'y a pas de miracle, il faut faire des choix. Alors, soit on continue la bagarre sur les modes de transport existants, soit on essaie enfin, dans ce canton et dans cette ville, d'imaginer l'avenir et de réfléchir à la source du problème, c'est-à-dire l'organisation de la mobilité des personnes et des marchandises; on peut peut-être en faire au moins autant que nos amis de Lausanne qui essaient par exemple – on verra ce que cela donne – des solutions comme la serpentine ou d'autres modes de transport alternatif. Eux au moins essaient de trouver d'autres solutions. Une ville comme Martigny propose des voitures collectives. De très nombreuses solutions, comme l'auto-partage ou les livraisons, sont à l'examen. Genève se distingue en n'essayant rien. Evidemment, à ce moment-là, on continuera des débats stériles qui ne mènent pas très loin.

Cependant, à court terme, le texte de la motion N° 392 a le mérite de rappeler une fois de plus l'existence de ce droit d'initiative communale, et nous souhaitons qu'il soit utilisé. La seule chose qui nous a dérangés, à la première lecture de cette motion, c'était simplement qu'elle se limite à une série d'exemples concrets, en l'occurrence fort représentatifs. Dans le cadre du démarrage d'une nouvelle législation, nous souhaitons nous occuper, non seulement des Rues-Basses et du centre-ville, mais aussi des quartiers, de tous les quartiers de la ville où, contrairement à ce qu'a dit M. Muller, je ne connais aucune zone piétonne; il y a éventuellement quelques zones semi-piétonnes où, en fait, les moins tolérés parmi tous les usagers de l'espace public sont les piétons, qui doivent laisser la place aux voitures, aux véhicules TPG et à d'autres. Nous aimerions chercher des solutions pour toute la ville, d'où l'amendement de notre groupe, qui consiste à ajouter une invite à cette motion. Je crois qu'elle vous a été déjà distribuée, je la relis:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire étudier la réalisation, par tous les moyens utiles dont il dispose, d'un projet global dotant chaque quartier de la ville d'une place aménagée pouvant accueillir les marchés hebdomadaires, des fêtes et animations diverses, régulières ou ponctuelles. Cette place devrait être entourée ou prolongée par une zone piétonne ou résidentielle permanente permettant l'accès sans danger pour tous les habitants. Cet objectif devrait être atteint, dans la mesure du possible, pour la fin de la législature qui commence.»

Cette invite s'ajouterait donc aux invites de la motion telle que déposée; elle ne les remplace pas, car nous les approuvons.

M. Alain Marquet (Ve). Je ne m'étendrai pas sur le discours libéral, nous y sommes habitués: il répond à une vision absolument ringarde, dépassée et totalement obsolète de la ville et de l'usage que les habitants et la majorité de leurs commerçants souhaitent en faire. Pour ce qui est de l'intervention de M. Winet – vous voudrez bien lui transmettre, Madame la présidente – son argument, selon lequel la structure des Rues-Basses ne serait pas adaptée à la création de zones piétonnes, est totalement inadéquat. J'aimerais quand même rappeler ici que les Rues-Basses ont été créées avant que les voitures n'existent, et qu'elles étaient à ce moment-là parfaitement adaptées aux piétons. Par boutade, vous rappellerez à M. Winet que la rue du Mont-Blanc n'est pas garnie de fast-foods mais de «néfastes-foods».

Pour revenir plus précisément à l'objet qui nous concerne, je dirais au nom des Verts que, des propositions comme celle-là, on en redemande. On en redemande, et on en redemande beaucoup!

Vous me permettez aussi, Madame la présidente, de souhaiter la bienvenue à M. Lyon au club de ceux qui luttent pied à pied contre l'emprise de la voiture au centre-ville et qui souhaitent favoriser la circulation des moyens de transport public et des piétons. Je ne le connaissais pas sous cet angle dans la législation précédente; je le croyais plutôt fervent adulateur des hennissements puissants des chevaux domptés sous un capot rutilant. Eh bien non, on se trompe parfois, et je suis très heureux de le constater, c'est un plaisir sans partage pour moi.

Donc, cette motion est pleine de bonnes idées, nous souhaitons le relever. Fermer la place Longemalle, qui ne dessert rien qui ne soit accessible par d'autres moyens, la rue de la Rôtisserie par exemple – et on parlera de la desserte des grands magasins qui se trouvent de l'autre côté – la place Longemalle qui voit passer tant de véhicules de touristes étrangers perdus à cet endroit, hésitants, ne sachant que faire ni où poser leur véhicule alors que le parking du Mont-Blanc leur tend les bras, c'est une première chose. Fermer la place du Rhône, qui n'est actuellement qu'un carrousel interminable, un parking anarchique et trop souvent un espace difficilement franchissable, tant pour les piétons que pour les cyclistes qui souhaitent accéder à la rive droite par le pont des Bergues quand les Quais de l'immobilier n'ont pas lieu à ce moment-là, c'est une deuxième chose. Tout cela est fort bien. La deuxième proposition concernant la rue du Rhône est à nos yeux tout aussi heureuse. On ne peut cependant que regretter encore la triste aventure de la dénomination «rue marchande». Cette dénomination qui devait préserver l'espace et ne permettre que le trafic de desserte a fait long feu, tous les automobi-

listes s'en moquent comme de leur première paire de chaussettes et transitent allègrement par les rues de Coutance, de la Corratierie ou du Rhône. La motion rappelle ainsi fort à propos que, dans ce domaine, une décision, pour bonne qu'elle soit, reste du pipeau si elle ne bénéficie pas du suivi qui impose le respect des règles en vigueur et de celles acceptées par les différents parlements de ce canton. Le résultat de la votation de ce week-end concernant les agents de ville permet d'espérer que ce suivi sera maintenant plus incisif.

J'aimerais encore souligner un fait: on a parlé tout à l'heure du pourcentage d'activité et du chiffre d'affaires des commerçants de certaines artères de cette ville. Je relève qu'une publication récente de l'OTC rapporte que le pourcentage du chiffre d'affaires des commerces qui bordent la rue de Lausanne généré par le trafic automobile se monte à 14% – enfin, entre 7% et 14%. Ce qui revient à dire *a contrario* qu'environ 90% du chiffre d'affaires des commerces de cette rue est généré soit par les piétons, soit par les cyclistes, soit par les usagers des transports en commun.

Cette motion est donc fort bien faite, disais-je. Les Verts soutiendront cette proposition et apporteront même leur pierre à l'édifice. Dans un premier temps, nous soutiendrons l'amendement socialiste. En effet, nous rappellerons que nous étions co-initiateurs de la motion N° 357 visant à utiliser pour les aménagements dans les quartiers les onze millions et quelques prévus au PFQ pour l'aménagement de la place Neuve, si le parking avait été accepté. C'est exactement ce que propose l'amendement socialiste, et nous nous en réjouissons. Nous avons émis ce vœu, suivis en cela par de nombreux membres de ce parlement dont nous souhaitons qu'ils entérinent cette décision initiale. Cet argent permettra des réalisations plus proches des citoyens, de leur lieu d'habitation ou de leur lieu d'activité.

Pour notre part, nous avons encore deux amendements à proposer. Vous me direz que ce sont des amendements de détails, des amendements cosmétiques, mais nous y tenons. Le texte de ces deux amendements dit:

Projets d'amendements

Dans la première invite, après: «d'entreprendre les démarches nécessaires pour réaliser une extension des zones piétonnes au centre-ville», nous ajoutons «et dans les quartiers d'habitation».

Dans le deuxième point de la première invite, après «en réservant cette rue aux TPG, aux piétons», nous ajoutons «et aux cyclistes».

Madame la présidente, je vais vous apporter ces amendements; je les transmettrai en même temps aux divers chefs de groupe.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Quand on lit que Genève a une politique axée sur la voiture, on est pour le moins étonné. A titre d'exemple, de 1990 à 1997, le réseau de pistes cyclables a été doublé. Je rappellerai également que, en septembre 1998, c'est bien la gauche qui a refusé la zone piétonne contenue dans le projet de la place Neuve. (*Sifflets et applaudissements.*) Pour ce qui est du parking sous-lacustre, je crois qu'il est temps d'arrêter de prétendre qu'il suffit pour desservir le centre-ville. Ce parking est saturé. Ainsi, au mois de mars dernier, qui n'est pourtant pas un mois touristique et ne comprenait aucun jour férié, le parking a été plein tous les jours ouvrables de 12 h jusqu'à 15 h, voire même jusqu'à 16 h. Ceux qui auraient besoin de détails peuvent les obtenir, j'ai les statistiques pour le mois de mars ainsi que pour les autres mois.

Ainsi, les fondements de la motion N° 392 sont erronés, et la proposition elle-même qu'elle soumet, disons-le franchement, nous paraît hallucinante. Fermer à la circulation la place Longemalle, la rue du Rhône, etc., reviendrait à asphyxier les commerces. Pour mémoire, les Genevois dépensent chaque année un million de francs suisses en France voisine. Pour notre part, nous estimons que c'est largement assez comme cela et nous avons pour cette raison déposé un amendement qui vise à:

Projet d'amendement

Supprimer les deux points de la première invite de la motion, à savoir la fermeture de la place Longemalle et la suppression du trafic à la rue du Rhône.

En ce qui concerne la nouvelle invite N° 3, c'est-à-dire l'ancienne motion préjudicielle des socialistes devenue amendement, nous devons cependant constater que la question de la zone piétonne est malheureusement beaucoup plus compliquée qu'un coup de Stabilo sur un plan. Une zone piétonne doit tenir compte de la manière dont le quartier est desservi, tant en termes de transports collectifs qu'en termes de trafic privé. La généralité de cette invite, hélas, la vide de son sens. Mais le PDC, comme la nature, a horreur du vide, et, pour cette raison, nous renverrons la motion amendée en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Hier, nous écoutions M. Lyon nous parler des hélicoptères survolant la plaine de Plainpalais, et nous avons tout fait pour que les habitants soient le moins possible gênés par ces nuisances; je crois même qu'on allait jusqu'à leur conseiller d'emprunter l'autoroute de contournement! En ce qui concerne les Rues-Basses, nous avons beaucoup parlé des commerçants. Il y a effectivement à cet endroit toute une activité commerciale. J'habite les Rues-Basses et je voulais me situer aussi en tant qu'habitant. Il est très impor-

tant que ces habitants des Rues-Basses – enfin, le peu d’habitants qui y restent – puissent continuer à y vivre, à accéder à leurs habitations et, finalement, à animer ce quartier. Je pense donc qu’il faut que nous discutons sérieusement, parce que je constate qu’une quantité de personnes et de partis qui donnent des conseils sur l’aménagement de ces Rues-Basses n’y habitent pas. L’avis des habitants des Rues-Basses vaut la peine d’être entendu, comme celui des commerçants d’ailleurs. Je vous invite à regarder ce qui se passe dans ce quartier. Il n’y a pas uniquement des grands commerces dans les Rues-Basses; il reste encore de petits commerçants. Ces gens ont une activité et il convient de les soutenir. Sinon, il ne faudra pas s’étonner que ces commerces doivent fermer, comme certains restaurants et petits cafés dont on a parlé hier.

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Je voulais d’abord signaler à M^{me} la présidente que, si nous devons éviter d’être grossiers, ce n’est pas parce que nous sommes filmés, mais bien parce que nous sommes de grandes filles et de grands garçons qui ont envie de rapports sérieux entre eux, merci.

Ensuite, j’ai peut-être un peu de retard, mais je suis étonné d’entendre que M. Mark Muller est content du statu quo dans les rues marchandes. Ces rues n’ont de piétonnes que leur nom et, comme l’ont d’ailleurs déjà dit ce soir mon collègue et certaines personnes, ça ne fonctionne pas. D’où l’intérêt de demander une discussion sérieuse en commission sur ce sujet-là.

J’ai pu comprendre que certains considéraient les TPG comme responsables de certaines situations chaotiques dans les Rues-Basses, pour ne pas employer d’autres termes. Je suis désolé, mais les TPG ne se parquent pas encore en deuxième position pour faire leurs achats, et la situation est véritablement dramatique. Je ne peux pas comprendre non plus la vision de M. Lathion, qui dit que la voiture donne une animation à ces Rues-Basses; nous avons deux visions différentes de l’animation. En voyageant, j’ai constaté que les commerçants qui accédaient à une rue piétonne devenaient riches; comme disait M. Lyon, pour acheter ma montre Bulgari, cela ne me dérange pas d’aller en tram; c’est beaucoup plus chic.

M. Roman Juon (S). Je vais reprendre cette histoire depuis le début, car des choses passionnantes se sont dites au fur et à mesure de la discussion. L’avantage d’être un ancien de cet hémicycle – Madame la présidente, on se trouve presque dans la même situation – c’est qu’on se dit: «Eh bien oui, c’est vrai, on est vieux; bon, eh bien tant pis, il faut assumer, on tourne.» Ainsi, il y a je ne sais plus combien d’années, quand je suis arrivé dans ce Conseil, en 1979, je crois, c’était exac-

tement les mêmes choses qui se passaient quand on libérait le Bourg-de-Four ou la Treille de la circulation automobile. Là, c'était grâce au PDC, du reste. On avait exactement les mêmes discours: l'animation, les commerçants. Parmi les commerçants du Bourg-de-Four – pour ceux qui ont un peu de mémoire, dommage que Pierre-Charles Georges ne soit pas là – pas un seul n'a disparu depuis; alors qu'on annonçait leur faillite, ils sont encore tous présents.

M. Lathion parle de l'animation... Je crois que je vais me louer une moto et aller mettre un peu d'ambiance dans sa rue du Prince à 2 h ou à 4 h du matin, pourquoi pas? Mais il sait très bien, comme ses collègues du PDC, que le système des macarons aux Pâquis, aux Eaux-Vives et maintenant dans la Vieille-Ville fonctionne. Certains ont été sceptiques, mais il faut dire que, tout à coup, on trouve de la place. Ce matin, mon épouse a dû ramener ma fille au collège en voiture, elle ne pouvait pas faire autrement; elle y est revenue ce matin et a trouvé une place libre immédiatement, ce qui n'existait pas depuis des années. On ne prenait plus la voiture pour cette raison-là. Pour ma part, je prends le risque de circuler à vélo.

L'initiative du GTE est assez scandaleuse, elle triche, parce qu'elle joue un peu avec ce côté récurrent, très blochérien, lepéniste; on joue sur tous ces sentiments et c'est scandaleux. Je pense d'ailleurs que cette initiative ne va pas être acceptée ni reconnue valable. Il faut faire respecter les normes OPAir, les normes OPBruit; on ne peut pas laisser libres les citoyens et les citoyennes – il ne faut pas les oublier, parce qu'ils sont aussi dans le coup – de choisir leur moyen de transport. Nous savons pertinemment que les gens utiliseront en majorité leur voiture, surtout quand il pleut. Quand vous êtes à vélo, c'est là que vous sentez, en plus de l'odeur, le risque, le frôlement, les portières qui s'ouvrent, les gens qui vous font une queue de poisson, et tout cela sans arrêt; on prend un risque.

Ce que vous avez dit, Monsieur Muller, en particulier, au nom de votre groupe, moi, cela me démoralise complètement, quand je pense à tous ceux qui font l'effort de se déplacer autrement qu'en voiture, à pied, par les transports publics. L'avantage du vélo, c'est qu'il va quand même plus vite; il ne pollue pas et il est rapide. Mais que se passe-t-il? On risque beaucoup trop! Et vous et vos milieux lancez une initiative, en disant: «Vous pouvez choisir votre mode de transport.» Mais vous vous faites des illusions! Vous savez que vous trichez, vous savez pertinemment que vous obtiendrez une majorité; grâce à cet argument, les citoyens vont accepter cette initiative. «Pour aller en ville, j'ai choisi: je prends la voiture, c'est tellement mieux.» Je ne crois pas du tout à votre liberté de choix. C'est de nouveau comme il y a vingt ans; ce sont les mêmes trucs qui ressortent à chaque fois.

Maintenant, juste une petite parenthèse pour dire qu'il y a d'autres moyens de locomotion. M. Cerf n'a pas encore osé le dire, ou il n'y a pas pensé, mais il

approuvera certainement. Vous le savez très bien, mais vous vous mettez tous la tête dans le sable, vous ne voulez pas en entendre parler: c'est les rollers et le skate, donc la planche à roulettes; on circule comme cela en ville, eh oui! Il y a entre 3000 et 5000 personnes qui circulent tous les jours comme cela. Vous ne voulez pas l'admettre, mais il n'empêche que c'est comme cela.

Pour terminer, j'aimerais parler du problème des places piétonnes; vous évoquez la place Longemalle, par exemple. Mais on a entendu les mêmes discours à l'époque au sujet de la place du Molard ou de la place de la Fusterie! Les commerçants y ont-ils fait faillite plus qu'ailleurs? Certains sont revenus ou repartis, mais cela marche très bien! Le Mövenpick s'étend à n'en plus finir – je ne fais pas de publicité, Madame la présidente – il s'étend, il s'étend, il s'étend... on ne peut même plus circuler tellement il y a de bistrots et de chaises! Il faut donc arrêter votre cinéma! Vous êtes presque malhonnêtes en peignant ainsi le diable sur la muraille. C'est faux! C'est faux, car c'est une amélioration de la qualité de la vie, et vous le savez très bien. Votre cadre de travail s'améliore, nos impôts s'en ressentent indirectement, et votre commerce fonctionne toujours mieux en zone piétonne, alors cessez ce genre de trucs!

Une autre chose est très importante. A la limite, cela m'est complètement égal qu'on fasse des Rues-Basses une zone piétonne ou pas. Par contre, dans les quartiers, c'est important. Je prendrai l'exemple de la place du Pré-l'Evêque. Cela fait maintenant des années qu'il faut y faire une zone piétonne; je dirais même qu'on pourrait y consacrer la moitié de sa surface. Allons-y, faisons la place des Eaux-Vives; ce quartier a droit à sa place du Pré-l'Evêque. Prenez la rue du Vélodrome: tout ce petit secteur peut devenir la place de la Jonction. C'est dans ce sens, maintenant, qu'il faut aller. Nous allons nous employer, en collaboration avec le Conseil administratif – je parle au nom de la gauche verte – à proposer, pendant quatre ans, des projets très sérieux et sympathiques.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Je donne raison à M. Mark Muller en ce qui concerne les zones piétonnes: la ville de Genève en a effectivement quelques-unes. Par ailleurs, il nous rappelle la nécessité d'offrir aux véhicules la possibilité de se parquer au centre-ville. Je lui rappelle qu'il n'y a pas que le parking du Mont-Blanc dans notre ville; il y a aussi ceux des Alpes, de Cornavin et de Plainpalais; celui de Saint-Antoine, qui est régulièrement vide; ceux du Seujet, de Grenus, et j'en oublie. Donc, des parkings, on en a; des zones piétonnes, rajoutons-en! M^{me} Rys parlait des pistes cyclables. La volonté de la Ville de Genève ces dernières années a bien été d'augmenter le nombre de kilomètres de pistes cyclables. Mais à quel prix? Et de quelle volonté s'agit-il? On a des pistes cyclables où les voitures se parquent pour aller vite rendre une cassette vidéo, par exemple à la route de Meyrin. Pourquoi? Tout simplement parce qu'on n'est pas

allé jusqu'au bout, en faisant une vraie piste cyclable, séparée de la route. Et, cela, je trouve que c'est vraiment dommage. Je circule régulièrement à vélo – je n'ai pas de voiture – et je trouve dommage qu'on ait choisi cette solution-là; dans certaines circonstances, je dois emprunter des trottoirs pour éviter de me faire écraser. Donc, faisons des zones piétonnes; je vais peut-être abandonner le vélo, cela sera moins dangereux. J'irai peut-être à pied.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais rappeler, avant de donner quelques précisions, que nous sommes parmi ceux – apparemment nombreux – qui veulent discuter d'une solution, mais discuter avec tous les partenaires intéressés, que ce soient les piétons, dont je suis souvent, les autorités, les commerçants ou les habitants – toutes les catégories d'habitants. Cela dit, j'aimerais apporter une ou deux précisions. Comme je circule beaucoup à pied en ville, je vois des choses que d'autres, ici, ont vues différemment. Il est possible de voir la même chose de deux manières. Il est probable que des automobilistes se perdent à la place Longemalle, mais, moi qui y passe pratiquement tous les jours de la semaine, je n'ai jamais eu à constater qu'il y avait beaucoup d'automobilistes qui s'y perdaient. C'est ce que je vois, moi. Peut-être que d'autres, qui y vont probablement beaucoup moins souvent que moi, ont cru voir cela. Mais, ce que je dis, je l'affirme et c'est vrai.

Deuxièmement, il y en a sans doute qui trichent en transitant par la rue du Rhône, mais il y en a d'autres qui ne le font pas. D'abord, les automobilistes ne sont pas tous bobets, ou pas complètement bobets! Beaucoup d'automobilistes croient qu'ils iront plus vite en passant par la rue du Rhône ou la rue de la Corrairie, mais, étant donné que ces rues n'ont pas été prévues pour aller vite, ceux qui s'y engouffrent pour transiter se trouvent la plupart du temps bloqués. Il y a donc beaucoup d'automobilistes – on le voit très bien à la place Neuve – qui ne tournent pas en direction de la Corrairie mais font le virage qu'on leur demande. Cela signifie bien que les automobilistes qui cherchent à aller vite ne vont quand même pas choisir le passage qui les empêche d'avancer. Et, cela, c'est aussi ce que je vois; je pense qu'il y a peut-être d'autres façons de voir, mais ce que j'ai vu, c'est vrai.

Troisièmement, je pense que vous allez de temps en temps à la place Neuve, mais je vous invite à y aller à midi ou à 14 h. Eh bien, c'est la place de la République à Paris, Madame la présidente! Il y a énormément de voitures! Ceux qui n'ont pas voulu qu'on fasse le parking, sur ce plan-là, ils ont gagné. Mais ceux qui voulaient que la place Neuve soit différente, eh bien, ils ont perdu! Parce que, je vous l'assure, la place Neuve ressemble vraiment à la place de la République à Paris. Monsieur Broggin, allez-y; je ne vous ai pas vu à la place Neuve, alors que j'y suis souvent, parfois même pour des manifestations.

Quatrièmement, concernant les commerçants, vous souvenez-vous de ce qu'on a dit hier soir? On a dit qu'il y avait une évolution dans la nature du commerce. Mais, si on ne prévoit pas l'accès aux commerces d'une manière ou d'une autre, il est évident que les vrais petits commerçants vont disparaître. Pourquoi? Parce qu'il y aura toujours des petits commerçants plus riches que les autres et que ceux-ci vont prendre les arcades des moins riches. Mais l'ennui, c'est quand cela change la nature de la vie: il faut alors y réfléchir, on ne peut pas le nier. D'ailleurs, cela a été très bien dit hier, mais, ce soir, malheureusement, cet argument ne revenait plus dans la discussion et je voulais le rappeler, Madame la présidente.

Et puis, cinquièmement, je pense que tout le monde va être d'accord: demain, on aura sans doute plus de rues piétonnes. Et ce qui va être embêtant, c'est que, pour en profiter, on ne pourra pas laisser circuler tous les autres à leur guise, en rollers ou en vélo, comme ils veulent. En effet, actuellement, l'avantage pour les cyclistes, étant donné qu'il y a beaucoup de flou, c'est qu'ils peuvent circuler à peu près n'importe où, n'importe comment. Mais, demain, quand les piétons voudront être tranquilles, on devra malheureusement dire aux cyclistes d'aller ailleurs. On va sûrement être d'accord là-dessus, mais il faudra le dire et l'écrire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Si le choix personnel de M. Juon se porte sur le vélo, je le respecte. Nous habitons pratiquement la même ville; nous nous fréquentons souvent. (*Rires.*) Il se trouve que mon choix personnel n'est pas de me déplacer à vélo, mais à pied. Ce que j'ai compris aussi dans ce que nous a dit M. Roman Juon tout à l'heure, c'est que le vélo lui convient, à condition bien sûr de pouvoir accéder à son domicile en voiture; il nous relatait, finalement, la facilité avec laquelle il pouvait y accéder. Moi, ce que je demande pour les habitants des Rues-Basses, c'est la même facilité, mais je vois mal comment des personnes particulièrement chargées accéderont aux Rues-Basses par les moyens qu'il préconise, soit en rollers, en skateboard ou je ne sais quoi.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je conteste absolument les arguments de certains orateurs qui se reconnaîtront, selon lesquels les commerces souffriraient de pertes de gains s'ils se trouvaient dans une zone piétonne. Dans les villes européennes, de même qu'au centre des villes les plus denses de Suisse alémanique, les habitants et les commerçants se félicitent de la suppression ou du détournement de la circulation. D'autre part, puisque vous prônez le «tout-à-la-voiture», je vous ferai remarquer qu'à la rue de la Rôtisserie, qui est dévolue à la bagnole et où se trouve un parking – j'habite à proximité – un nombre important de commerces, bistros inclus, change de gérant ou ferme chaque année. Par quels argu-

ments l'expliquez-vous? En plus, pour ne citer qu'un seul exemple, la place Longemalle, qui est toute à la voiture, est d'une laideur incroyable. En la rendant piétonne, on lui rendra sûrement une esthétique qu'elle a perdue depuis longtemps, pour une Genève touristique et internationale. Car plus moche, c'est difficile.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions des uns et des autres, et j'ai eu l'impression qu'ils n'habitaient pas tous dans la même ville. M. Lathion semble partager mon impression, puisqu'il considère qu'il habite «pratiquement la même ville» que M. Juon. Effectivement, certains constatent le déficit que Genève connaît en matière de zones piétonnes, alors que d'autres semblent se satisfaire d'un ensemble extraordinaire de réalisations piétonnières.

Au-delà des déclarations et des discours en matière de zones piétonnes, on peut tout simplement les citer et les doigts de ma main droite seront déjà suffisants pour faire le compte, puisque, aujourd'hui, nous connaissons trois zones véritablement piétonnes. La première, c'est la place du Molard. Monsieur Muller, je vous rappelle qu'il a fallu des bagarres pendant environ dix ans pour obtenir la fermeture de cette place aujourd'hui fermée, après plusieurs fermetures partielles, justement parce qu'un certain nombre de gens, notamment des commerçants, étaient très préoccupés par le sort de leurs affaires si d'aventure cette place devait être totalement fermée, ce qui, il y a dix ans, était quelque chose d'absolument monstrueux. Aujourd'hui, il est quand même utile de relever que tout le monde se déclare satisfait de la fermeture totale de la place du Molard. Mais il aura fallu dix ans pour vaincre les résistances de certains avant d'arriver à ce résultat. La deuxième zone piétonne que nous connaissons, c'est la place de la Fusterie; on peut tout de suite conclure en citant la troisième, celle du haut de la rue du Mont-Blanc. A part cela, nous ne connaissons pas de zone piétonne. Les Rues-Basses, certains l'ont rappelé à juste titre tout à l'heure, sont une zone semi-piétonne, particulièrement dangereuse pour les piétons. M. Lyon l'a dit, le risque de se faire renverser par un tram, un taxi, enfin, par tout ce qui passe, est suffisamment grand...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je suis à vélo!

M. Christian Ferrazino. Monsieur Froidevaux, je ne crois pas que ce soit vous qui mettiez en danger les piétons avec votre vélo dans les Rues-Basses! Je vous félicite de montrer l'exemple; j'espère que vous arriverez à convaincre votre groupe de vous suivre.

Le constat étant fait, je crois que tout le monde peut prendre conscience de l'ampleur du retard qu'a Genève en matière de zones piétonnes. Par conséquent, on ne peut qu'applaudir des deux mains cette motion qui nous demande d'étendre le réseau des zones piétonnes dans la ville.

Certains ont relié cette motion à la problématique des parkings. Vous avez parfaitement raison de le faire, mais quand vous pensez à des parkings dont la construction a précisément été refusée en votation populaire, comme M. Winet l'a rappelé tout à l'heure, vous devez pouvoir interpréter cette volonté populaire. En effet, on peut persister à proposer des projets de parking au centre-ville en sachant qu'ils seront régulièrement refusés. Mais on peut aussi essayer de proposer quelque chose qui rejoigne les souhaits de la population; on pourrait alors se dire qu'il est peut-être temps d'arrêter d'essayer de construire au centre-ville des parkings attirant plus de voitures et qu'il vaudrait mieux développer les parkings d'échange, afin de permettre aux gens qui le souhaitent d'accéder au centre-ville en laissant leur véhicule à l'extérieur.

L'intérêt de cette motion est d'avoir concentré la problématique sur le centre-ville. Il y a trop de voitures au centre-ville, mais l'habitude d'accéder au centre-ville en voiture persiste. Je crois que les habitudes peuvent être changées; il est souhaitable de montrer que cela est possible. On peut accéder au centre-ville autrement qu'en voiture. Les parkings d'échange sont précisément là pour le permettre. Il n'y en a pas assez, mais vous savez tout comme moi qu'il y en a un certain nombre en cours de réalisation; il existe notamment un projet de parking d'échange à la hauteur de la Nautique et des décisions sont en train d'être prises à ce sujet-là. Cependant, nous devons prendre en compte l'ensemble de cette problématique. Effectivement, on ne peut pas créer de zone piétonnes sans se soucier des gens qui souhaitent accéder au centre-ville. Donc, il est nécessaire, dans un même temps, de créer ces parkings d'échange, et ceux qui l'ont relevé ont eu parfaitement raison de le faire.

Par ailleurs, j'accueille aussi avec beaucoup d'intérêt l'amendement proposé par le groupe socialiste, dans la mesure où la problématique du centre-ville n'est pas la seule en cause à l'heure actuelle. En matière d'aménagements piétonniers, il existe également un déficit très important dans les différents quartiers, même si le problème posé n'est pas le même.

Bien évidemment, il se pose le problème de la compétence, soulevé par certains, que ce soit pour la création de zones piétonnes dans les quartiers ou au centre-ville. Mais, voyez-vous, on peut répondre à cette question de deux manières. Certains ont dit tout à l'heure: «Eh bien, écoutez, puisqu'on n'a pas grande compétence et que d'autres réfléchissent à ce problème, attendons, passons à autre chose, et puis, si un jour on nous consulte en nous disant qu'on pourrait peut-être faire quelque chose en la matière, ce jour-là, on se réveillera et

on relèvera les manches.» Il y a une autre manière de voir les choses. Nous pourrions obtenir les compétences que nous n'avons pas; peut-être même serait-il légitime que nous les revendiquions. En effet, on peut s'interroger: comment se fait-il que la Ville de Genève ne puisse pas prendre de décision, que la loi ne lui confère même pas la possibilité de créer une minizone piétonne dans un quartier? Ce n'est pas satisfaisant. Et, comme tous ici présents vous avez fait campagne en faveur de l'autonomie communale pour être élus, je suis sûr que vous vous retrouvez tous dans ces propos. (*Applaudissements.*) L'autonomie communale, pour moi, ce n'est pas un slogan. Et cela se concrétise en donnant à la commune les compétences de faire un certain nombre de choses. Si vous me dites qu'il faut laisser la compétence au Canton, en sachant que celui-ci ne fait rien, et qu'il ne faut pas la transférer à la Ville, en sachant que celle-ci souhaite faire quelque chose, je pense que vous n'êtes pas forcément favorables à l'autonomie communale. Si, au contraire, vous pensez comme moi qu'il convient de transférer cette compétence du Canton à la Ville, précisément pour lui donner les moyens de réaliser les objectifs qui sont les siens, alors nous serons tous d'accord à propos de l'autonomie communale.

Conformément au discours de législature que nous avons prononcé il y a quinze jours, nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains la volonté du Conseil municipal de procéder à une extension des zones piétonnes qui, je le répète, ne fait que rejoindre les objectifs que s'est fixés le Conseil administratif. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Mark Muller (L). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les divers intervenants parmi les gens d'en face ainsi que ceux du Conseil administratif, et j'ai beaucoup entendu parler de volonté populaire. Quelques remarques à ce sujet: pour M. Ferrazino, le refus de la place Neuve, c'est très clairement le refus d'un nouveau parking. Moi, je considère que le refus du projet de la place Neuve, c'est très clairement le refus de rendre la place Neuve aux piétons. Première chose. Ensuite, M. Juon se gargarise de démocratie, ne se gêne pas de traiter l'initiative du GTE de tricherie, de scandaleuse tromperie. Ce qui est scandaleux, et vous le lui transmettez, Madame la présidente, ce sont ces propos-là.

On parle également de rendre les compétences aux communes. Très bien, on peut examiner cette question et considérer l'aspect de l'autonomie communale, mais il y a toute une autre série de considérations dont il faut tenir compte. Je pense qu'il faut aller plus loin dans la réflexion.

M^{me} Vanek disait tout à l'heure que le but de la motion était de rendre la ville aux habitants. Or le seul habitant que nous avons entendu aujourd'hui, c'est M. Lathion, qui disait que, pour sa part, en tant qu'habitant, ce qu'il souhaitait,

c'était de pouvoir accéder à son domicile en voiture. Je suis persuadé que l'immense majorité des habitants de la ville de Genève veulent pouvoir continuer à accéder à leur domicile en voiture. (*Brouhaha.*) Si l'on veut rendre la ville aux habitants, je propose que l'on ne se contente pas de conférer aux communes la compétence de créer des zones piétonnes, mais que l'on confère au peuple la compétence de se prononcer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où on ne peut pas demander au peuple ce qu'il pense de tel ou tel projet de restriction de la circulation ou de création de zones piétonnes. Allons donc au bout de la réflexion et permettons aux habitants de s'exprimer.

La présidente. Après quinze interventions, je crois que nous avons presque fait le travail de la commission. Il reste encore les amendements à voter, et il y en a cinq.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les propos de M. Ferrazino sur l'autonomie communale ne peuvent laisser indifférents ceux qui sont ici depuis longtemps. En 1997, le Conseil administratif *in corpore* a prononcé un discours ayant pour titre «Mesures de redressement des finances à court, moyen et long terme». Je fustigeais le Conseil administratif dans une séance de janvier de cette année, en lui disant qu'apparemment il faisait fi de ses engagements à tel point qu'il les avait effacés de son site Internet. Me promenant sur le site Internet de la Ville de Genève après avoir entendu le discours de législature de cette année, j'ai eu la satisfaction, et je vous l'annonce, de voir que le discours de 1997 l'avait réintégré. C'est dire à quel point il s'agit d'un élément cardinal.

J'aimerais simplement rappeler à ce Conseil, et plus particulièrement au Conseil administratif, que le point N° 1 du discours et des engagements du Conseil administratif consiste en ceci: retour aux tâches municipales constitutionnelles. Le discours que nous avons entendu à l'instant de la bouche de M. Ferrazino, je suis navré de vous le dire, c'est soit des slogans, soit une trahison. Le discours de 1997, ce sont des promesses, des engagements signés; c'est une procédure que le Conseil administratif s'est engagé à entreprendre en vue du rétablissement des finances. Et ce qu'on vient de nous dire aujourd'hui, c'est: «Que m'importe ce que la Ville doit ou peut faire; je vous dis que ma vision de la vie c'est celle-ci, et je vous l'imposerai, malgré ce à quoi mes prédécesseurs se sont engagés.» Eh bien, ce système, ce n'est pas de la démocratie, c'est de l'autocratie! C'est malheureux; je ne puis que le déplorer et inviter M. Ferrazino à prendre connaissance de ces archives. Je tiens même à lui préciser que M^{me} Burnand, son prédécesseur, tenait particulièrement à cette phrase qui a été mise dans la bouche du Conseil administratif *in corpore*.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement. Je savais qu'un certain nombre de personnes étaient opposées à notre proposition et que d'autres accepteraient son renvoi en commission pour y défendre telle ou telle idée et apporter un certain nombre d'éléments. Or que proposent les deux représentants libéraux, depuis que je les connais, depuis les nombreuses années que je connais le grand Parti libéral, le néolibéralisme, etc.? Faites-nous une motion où vous nous dites: «Voilà comment nous voyons la ville; il faut laisser la place aux Mercedes avec chauffeur, tous les autres à la poubelle» ou bien: «Ils ont le droit de rouler en espadrilles!» Mais voilà! Monsieur Muller et Monsieur Froidevaux, vous n'avez rien apporté. Quand vous parlez du magasin Bulgari, je comprends que vous vouliez une place de stationnement pour ceux qui arrivent en Rolls-Royce avec chauffeur et qui s'achètent une petite montre à 300 000 balles. Mais qu'est-ce que vous proposez? J'espère qu'il y aura une majorité dans ce Conseil qui sera favorable au renvoi de notre motion en commission et à un débat constructif, avec peut-être des modifications, car on a pu se tromper sur certains points, mais vous, je vous attends, et j'espère que le rapporteur mentionnera la part libérale. Et on va se marrer! Alors là, on va se marrer, et à bras raccourcis!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Une très brève déclaration, Madame la présidente, à l'attention de ceux qui semblent avoir pour habitude de manier l'invective, pour leur dire tout d'abord que, pour ma part, je ne prendrai pas l'habitude de leur répondre à chaque séance, parce que cela deviendrait très fatigant. J'ai cru hier en vous écoutant, Monsieur Froidevaux, que c'était quelque chose d'inhabituel; je constate aujourd'hui que ce n'est apparemment pas le cas. Je vous ferai simplement remarquer que, si vous considérez qu'il est autocratique de mener en 1999 une politique qui diffère de celle de 1997, je vous répondrai qu'il est démocratique de tenir compte en 1999 des résultats des élections qui ont eu lieu après 1997. Il semble que vous ayez oublié une chose, Monsieur Froidevaux, c'est que ces élections ont eu lieu; elles ont mis au gouvernement de la Ville des gens qui ne sont pas forcément ceux que vous souhaitiez, mais la démocratie, c'est précisément que vous vous y fassiez. Vous avez quatre ans pour le faire; je ne vous répondrai pas pendant quatre ans à ce sujet, mais je vous rappelle simplement que les règles de la démocratie vont dans ce sens-là. (*Applaudissements de la gauche.*)

La présidente. M. Mark Muller a demandé la parole, mais vous avez déjà parlé deux fois, Monsieur Muller; je ne peux pas vous redonner la parole.

M. Mark Muller (L). Mais j'ai été mis en cause, Madame. (*Brouhaha.*)

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, vous expliquerez à M. Muller qu'être mentionné dans un débat ne signifie pas être mis en cause.

Je félicite M. Ferrazino pour la vitesse à laquelle il fait son apprentissage, en particulier sur le rôle de M. Froidevaux dans ce Conseil. (*Rires et applaudissements.*)

Je voudrais revenir sur ce fameux rapport du Conseil administratif de mai 1997, car c'est un sujet que j'avais suivi de près. Il est vrai que, par hasard, les trois anciens membres du Conseil administratif ne sont pas là et que seuls les deux nouveaux magistrats sont présents. Le Conseil administratif avait fait une série de propositions que nous, socialistes, avons aussi qualifiées à l'époque d'extrêmement défaitistes, puisqu'elles proposaient en gros le démantèlement des services de la Ville et son désengagement dans un certain nombre de secteurs sous prétexte de retourner aux tâches dites constitutionnelles. Il est évident que la droite, et en particulier le groupe libéral, avait été extrêmement enthousiaste à l'arrivée de ce rapport, parce que cela correspondait à leur objectif, finalement assez explicite, qui est de démanteler les pouvoirs publics de cette ville étape par étape. Chaque fois que nous parlons de compétences et que nous proposons une modification, une amélioration, on nous répond dans le meilleur des cas par une proposition de diminution de ces compétences. Ce rapport a été traité sous forme de résolutions, le Conseil municipal a pris position et a refusé la plupart des propositions de démantèlement. Entre-temps, il a même été suivi par le peuple, puisque, par son vote sur la question des agents de ville dimanche dernier, le peuple a souhaité, au contraire, que la Ville dispose de tâches constitutionnelles dans le domaine du contrôle du stationnement, par exemple. Là, je veux bien retourner aux tâches constitutionnelles. Il ne faut pas manipuler l'information, et je le précise à l'attention des nouveaux membres de ce Conseil. Merci.

M. Pierre de Freudenberg (L). M. Ferrazino a élargi le débat tout à l'heure. Je crois qu'il a eu raison, car cela nous donne l'occasion de nous exprimer sur un certain nombre de points liés à l'aménagement.

Dans ce cas-là, il s'agit de la problématique liée à l'autonomie communale et à la possibilité d'instituer des zones piétonnes dans des quartiers. On peut également élargir le problème de l'autonomie au domaine de l'aménagement. Ces deux prérogatives appartiennent à l'Etat pour des raisons d'urbanisme et de cohérence de décisions; il faut en effet éviter des contradictions entre Genève et des communes limitrophes, comme Carouge, dans un secteur où il y aurait une limite et où deux politiques pourraient être contradictoires en matière de zones piétonnes ou d'aménagement. C'est pour cette raison-ci, et compte tenu de la taille du canton de Genève que les pouvoirs sont centralisés. Bien entendu, on peut se

demander si c'est la meilleure solution. Je pense qu'on doit plancher sur ce sujet pour voir quelle est la meilleure solution dans l'intérêt général de la Ville de Genève et du Canton. Demander l'autonomie communale dans des domaines où une réflexion globale doit manifestement être faite comporte un certain nombre d'obstacles. Le Grand Conseil est en train de plancher sur le sujet; il va falloir trouver une solution intelligente et qui puisse être intégrée.

Le point de vue du groupe libéral, c'est que le Canton est bien entendu trop petit pour que l'on confère l'autonomie communale à chaque commune. Si chaque commune a la possibilité de prendre des décisions en matière d'aménagement et de zones piétonnes, il est clair que nous aurons assez rapidement des problèmes de cohésion dans l'aménagement. Personne ne peut nier ce problème. Le groupe libéral est aujourd'hui favorable à l'autonomie communale sur un certain nombre de points, mais, sur ces deux points-là, il n'en est pas question, parce qu'il part du point de vue que cela va créer plus de dysfonctionnements que d'améliorations.

Enfin, vous avez encouragé tout le monde à se concentrer pendant la pause dînatoire pour éviter les écarts de langage, mais, vraiment, on n'y est pas parvenu! Le groupe libéral et l'Entente ont soutenu le Conseil administratif à l'époque, mais pas dans le but de démanteler la Ville de Genève; ce n'est absolument pas notre objectif. Si c'était le cas, Mesdames et Messieurs, les personnes qui sont aujourd'hui dans ce Conseil ne se seraient tout simplement pas présentées. Si le but du groupe libéral était de démanteler la Ville, vous pensez bien qu'on ne se serait tout simplement pas présentés; on se serait retirés du Conseil et on aurait attendu qu'il disparaisse.

Bien au contraire! Nous partons du point de vue que le problème est d'ordre financier; c'était le souci qu'on avait en 1997, beaucoup de gens l'ont oublié maintenant, mais, vous verrez, dans quelques mois, on devra de nouveau tous s'atteler à ce problème. Même si les élections ont eu lieu depuis – et M. Ferrazino a tout à fait raison de souligner le changement de magistrature – le Conseil administratif de l'époque était quand même largement de tendance de vos milieux, de tendance de gauche. C'est encore un peu tôt, mais les nouveaux magistrats se sont déjà rendu compte que des décisions devront être prises au niveau de la problématique financière de la Ville de Genève. On ne peut pas d'un côté avoir comme «slogan» électoral – entre guillemets, car ce n'est pas un slogan; c'est une volonté de tout un chacun – le maintien du centime additionnel à 45,5 et, de l'autre côté, augmenter les compétences de la Ville. Si l'on veut plus de compétences, cela coûte forcément plus cher: il y a une certaine logique. Il faut créer des services, engager un certain nombre de spécialistes et cela demande des investissements. A l'époque, quand on a parlé de la nécessité de reconcentrer sur les véritables obligations constitutionnelles de la Ville de Genève, nous n'avions pas pour but de démanteler la Ville mais de nous recentrer pour équilibrer les comptes.

On n'a pas encore abordé ce sujet, mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que la situation financière de la Ville est quand même préoccupante; cette dernière a une grosse dette. Il y a eu un résultat légèrement meilleur – ou moins mauvais – que prévu, mais toujours est-il qu'on a des chiffres rouges depuis plus de huit ans, qu'on vote des budgets systématiquement déficitaires et que, si en l'an 2001 nous n'avons pas équilibré nos comptes, alors le Conseil d'Etat nous imposera une augmentation de la fiscalité; M. Cramer a déjà démontré sa détermination à cet endroit. Je crois qu'il faut s'en souvenir, essayer de raison garder et ne pas vouloir tout manger d'un seul coup parce qu'on vient d'être élu. Je vous remercie.

M. Jan Marejko (L). (*Au début, l'intervention de M. Marejko est inaudible; la présidente lui demande de changer de micro et de recommencer.*) Non, je ne recommence pas, simplement j'exprime encore une fois ma délicieuse surprise devant la qualité du débat de ce soir. Je crois que les questions d'aménagement sont fondamentales, car la vie d'une communauté se passe dans une cité. Nous avons d'ailleurs réussi, en Europe, à garder des cités vivantes. Quand j'entends la gauche donner un peu trop dans son cliché «les voitures sont épouvantables», j'aimerais simplement lui rappeler qu'il y a des villes qui meurent, parce qu'il n'y a plus assez de voitures qui peuvent accéder au centre-ville. C'est peut-être regrettable, mais notre société est ainsi faite que les gens ne peuvent plus se passer de la voiture. Je termine sur un souhait philosophique: j'espère que, pendant cette législature qui commence, nous arriverons à ne pas nous écharper stupidement à propos de clichés, mais que nous parviendrons à travailler pour le bien de notre communauté en ce qui concerne l'aménagement urbain.

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté à la majorité (opposition du Parti radical et du Parti libéral et 2 abstentions).

Mis aux voix, le premier amendement de M. Mark Muller concernant l'accessibilité aux véhicules professionnels est accepté à la majorité (6 oppositions et quelques abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Mark Muller, demandant des mesures compensatoires, est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys demandant la suppression, dans la première invite, de «la fermeture de la place Longemalle, etc.», est refusé à la majorité (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys demandant la suppression, à la fin de la première invite, de «la suppression du trafic automobile dans le secteur de la rue du Rhône, etc.», est refusé à la majorité (3 abstentions).

Mis aux voix, le premier amendement de M. Marquet est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et 3 abstentions démocrates-chrétiennes).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Marquet est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et 2 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

4. Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette» (M-393)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le poids de la dette influe grandement sur les comptes de la Ville;
 - en effet, l'intérêt de la dette représente près de 90 millions de francs par année, soit environ 250 000 francs par jour;
 - la Ville de Genève possède un patrimoine financier de 800 millions de francs dont la valeur vénale est bien supérieure;
 - certains actifs pourraient être réalisés à court ou moyen terme,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rechercher les actifs susceptibles d'être réalisés;
 - de faire des propositions au Conseil municipal de vente d'actifs d'une valeur permettant d'amortir sensiblement la dette de la Ville de Genève;
 - d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 3736.

M. André Kaplun (L). Le problème dont je vais parler maintenant est fort bien connu de tous les conseillers municipaux. Vous savez que, année après année, budget après budget, comptes après comptes, on constate toujours la même chose, à savoir qu'il subsiste un déficit chronique dans les comptes de la Ville de Genève. Certes, à chaque début d'année, nos gouvernants nous assurent qu'ils sont déterminés à réduire ce déficit à zéro. Malheureusement, nous devons chaque fois déchanter, puisque, aussi bien lorsque nous nous réunissons en décembre pour voter le budget que lorsqu'on nous présente les comptes, nous devons malheureusement constater que ce déficit subsiste. Alors vous me direz que la tendance semble indiquer que l'on est maintenant dans une phase de réduction de ce déficit, puisque, si l'on se base uniquement sur les résultats au 31 décembre 1998, ce déficit aurait été, nous dit-on, inférieur à 15 millions. J'ai bien dit «aurait», parce que nous avons dû quelque peu déchanter en commission des finances il y a une quinzaine de jours ou trois semaines, lorsque nous avons auditionné le Contrôle financier. Celui-ci nous a en effet dit qu'en réalité il ne partageait pas cet enthousiasme et que, pour des raisons que je m'abstiendrai de vous expliquer, parce que cela serait peut-être trop technique et pas très amusant, il fallait considérer que ce déficit devait être aggravé d'au moins une quarantaine de millions. Comprenez alors notre perplexité devant des chiffres dont on ne sait plus très bien ce qu'ils signifient! Est-ce que notre résultat à fin décembre 1998 était de 14,6 millions de déficit, ou est-ce qu'il était d'une cinquantaine de millions de déficit? Quoi qu'il en soit, nous constatons que le problème subsiste année après année et qu'il convient quand même de s'en préoccuper sérieusement un jour.

D'où vient ce déficit? Vous le savez, il vient en partie d'une dette extrêmement importante qui se monte, toujours selon les chiffres à la fin décembre 1998, à 1,8 milliard de francs. Cette dette a pour conséquence immédiate le paiement d'environ 90 millions d'intérêts – j'arrondis. Je parle toujours de l'année passée, puisque c'est bien sur ces chiffres qu'il faut se baser. Ces 90 millions d'intérêts que nous devons payer représentent 250 000 francs par jour. C'est tout de même ahurissant.

A partir de ce constat, M. Persoz et moi-même nous sommes demandé ce qu'on pouvait faire pour alléger cette dette qui pèse extrêmement lourd dans les comptes de la Ville. Quels moyens avons-nous de combattre ce déficit? Je n'apprendrai rien à ceux qui siègent ici depuis quelque temps en leur disant qu'il y a certains groupes de charges à propos desquels nous ne pouvons strictement rien faire. Parmi ceux-ci, il y a notamment la masse salariale et, ensuite, le groupe de comptes concernant les biens et marchandises; au sujet de ce dernier, on entend toujours le Conseil administratif nous expliquer qu'on a fait tout ce qu'on pouvait faire, qu'on est allé même au-delà de toutes les réductions imaginables et que, maintenant, véritablement, il ne faut plus rien lui demander sur le groupe des

biens et marchandises. Il reste alors les subventions, bien sûr; c'est aussi un groupe de comptes à propos duquel on a tout entendu. On a essayé, année après année, de faire des propositions, notamment des propositions de réductions linéaires. On nous a dit que ce n'était pas la bonne méthode, qu'il ne fallait surtout pas faire cela. Bon. Alors on a essayé autre chose. On a essayé de faire des coupes, de-ci de-là, mais vous savez ce que cela donne: des groupes de pression se forment et toutes les économies sont refusées. Alors, exit les subventions.

Quelle possibilité reste-t-il? On peut éventuellement se demander si la Ville de Genève a véritablement besoin de conserver un parc immobilier d'environ 800 bâtiments. Parmi ces 800 bâtiments, il y a beaucoup de choses, dont des bâtiments locatifs, on est d'accord, mais il y a aussi des bâtiments industriels et des bâtiments commerciaux. Je sais fort bien que, parmi ces bâtiments locatifs, il y en a toute une série – enfin, quand même pas tous – pour lesquels il existe une aide personnalisée. On pourrait parfaitement imaginer, par exemple, d'exclure ces bâtiments-là. Mais il en reste quand même un certain nombre, dont on se demande vraiment pourquoi on devrait absolument les conserver dans le parc immobilier. Il y a des bâtiments invendables, bien sûr – je ne pense pas au Restaurant de la Perle du Lac – mais enfin, il y a quand même un certain nombre de bâtiments – je n'ai pas la science infuse, je ne peux pas dire lesquels – dont on a vraiment le sentiment que l'on pourrait envisager de les vendre. Bien évidemment, à la condition sine qua non que le produit de la vente de ces immeubles serve à l'amortissement de la dette et par conséquent à la réduction des intérêts. Nous ne disons pas que c'est une méthode miracle, mais simplement que c'est peut-être quand même une solution qu'il conviendrait d'examiner, pour voir si cela n'est pas une façon, parmi d'autres certainement, de réduire ce fameux déficit qui mine systématiquement, année après année, les comptes de la Ville.

Ce que je propose ce soir, ce n'est rien d'autre que d'examiner cette motion en commission des finances et de voir avec les Services financiers de la Ville s'il n'est pas imaginable de dresser peut-être un inventaire d'immeubles susceptibles – je dis bien «susceptibles» – d'être vendus. Bien entendu, pour vendre un immeuble, il faut être deux; je ne garantis pas qu'on trouvera des acheteurs ni qu'on vendra ces immeubles au prix qu'on voudrait. Mais enfin, que perdons-nous à examiner au moins cette piste et à envisager de lutter contre le déficit chronique de la Ville de Genève? Monsieur le président, mon collègue M. Jean-Luc Persoz et moi-même avons déposé cette motion dans le seul but de provoquer une réflexion à ce sujet. J'ajoute – parce que c'était évident, mais il y en a certains qui pourraient peut-être se poser la question – que nous aurions besoin de l'aval du Grand Conseil pour aller de l'avant. Je ne dis pas que cela sera facile, mais simplement que cela vaut la peine d'examiner ce problème et de voir s'il y a éventuellement quelque chose de positif à faire. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (S). Je dois dire que ce projet de motion et ses considérants reflètent la situation de manière exacte. Par contre, ce qui est demandé au Conseil municipal n'est pas du tout réaliste, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'on nous demande de rechercher les actifs susceptibles d'être réalisés. Je comprends bien que le Parti libéral avance cette pétition de principe. Cependant, il y a environ deux ans, le conseiller administratif chargé des finances, M. Muller, avait évoqué l'idée de vendre l'Hôtel Métropole; il avait contacté les groupes du Conseil municipal de manière relativement informelle pour les consulter à ce sujet, partant du principe que la Ville n'avait plus aujourd'hui l'utilité de posséder et de gérer un hôtel, même si elle le remettait à un gérant. Personnellement, j'ai estimé que cette question pouvait être examinée, et je crois que beaucoup de groupes ont répondu de même. Il y a quelques dizaines d'années, posséder un hôtel était utile pour la Ville, pour les raisons que vous savez; cela ne l'est plus aujourd'hui. Or, qu'est-il advenu de cette proposition? Il paraît qu'il y avait beaucoup d'acheteurs. En tout cas, M. Muller ne nous l'a pas proposé, pas plus que le Conseil administratif. Puis, il a confié la gérance de cet hôtel municipal à Swissôtel. On verra à l'avenir si c'était une bonne solution financière; pour ma part, je suis persuadé qu'elle est mauvaise, même si aujourd'hui la rente est supérieure. Ce qui est sûr, c'est que l'entretien de l'hôtel est à la charge de la Ville, et aujourd'hui plus de 33 millions inscrits au bilan n'ont pas encore été amortis; ce n'est pas la rente que paie Swissôtel qui va l'amortir, et encore moins les futurs investissements nécessaires si on veut maintenir la catégorie de cet hôtel. Par conséquent, je suis persuadé qu'à terme ce sera une mauvaise affaire financière. Peut-être qu'on en discutera à l'avenir, mais, en tout cas, un des rares biens qui intéressait un certain nombre d'acheteurs potentiels et qu'une grande partie – une majorité – de ce Conseil municipal aurait probablement accepté de vendre, eh bien, zéro, cela n'a finalement pas été proposé, pour des raisons qui m'échappent.

Quant au reste du patrimoine financier de la Ville, vous n'imaginez quand même pas que la Ville va vendre les musées – il n'y aurait d'ailleurs pas d'acheteurs – ni les bâtiments. Donc, la seule possibilité que vous évoquez, c'est la vente des immeubles locatifs de la Ville; c'est cela que vous voulez faire! Mais, premièrement, il faut déjà qu'il y ait des acheteurs. Et puis, deuxièmement, je ne suis pas du tout persuadé que ce soit une bonne solution; ce n'est pas cela, à mon avis, qui va arranger quoi que ce soit aux finances de la Ville. On ne trouvera pas d'acheteurs aujourd'hui, et, qui plus est, je crois que la Ville a un rôle à jouer dans la politique sociale du logement. En ce qui nous concerne, nous entendons que la Ville – ou, le cas échéant, une fondation, peut-être, je n'en sais rien, c'est quelque chose qui pourra se discuter dans le cas des immeubles propriétés de la GIM – poursuive une politique sociale du logement. Je crois que c'est plus que néces-

saire aujourd'hui. Alors, prétendre réduire la dette en envisageant, simplement, de faire l'inventaire des biens immobiliers, de trouver de potentiels acheteurs pour ces immeubles et d'affecter le produit de la vente exclusivement à l'amortissement de la dette, c'est une véritable utopie. De toute manière, s'il y a une vente, elle passe par le budget de fonctionnement; vous savez pertinemment que vous n'avez pas le choix, vous ne pouvez pas faire autrement. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, le bénéfice des actions Swissair a passé par le compte de fonctionnement et a finalement affecté le résultat d'une année. Mais il est bien entendu que, s'il y a des liquidités, nous pouvons les consacrer au remboursement de la dette. Mesdames et Messieurs, cette proposition est totalement utopique; nous nous opposons à ce que l'on vende le patrimoine de la Ville – du moins, ce qui serait éventuellement susceptible d'être vendu – et c'est pour cela que nous avons déposé un amendement qui remplace les trois invites de la motion de MM. Kaplun et Persoz. Je vais vous exposer notre proposition, déjà formulée d'ailleurs à plusieurs reprises et refusée, paraît-il, par le Conseil d'Etat, mais nous entendons revenir là-dessus. Voici donc notre projet d'amendement:

Projet d'amendement

- «– d'inventorier les actifs des patrimoines financier et administratif susceptibles d'être réévalués;
- d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il accepte la revalorisation desdits actifs au bilan de la Ville de Genève.»

Parce qu'il n'est pas normal – il n'est pas normal! – que le patrimoine de la Ville de Genève, qui est important, soit sous-évalué d'une manière aussi évidente dans son bilan. Ce n'est pas comme cela que l'on va résoudre nos problèmes financiers. Mais, de toute manière, dans le bilan, nous devons estimer le patrimoine de la Ville de Genève à sa véritable valeur actuelle. Or on en est très loin, et c'est cela que nous devons obtenir maintenant du Conseil d'Etat. Je rappelle quand même aux tenants de l'économie libérale, à toutes fins utiles, que toute société privée, lorsqu'elle a des difficultés financières, ou des difficultés supposées, demande de temps en temps et même parfois plus souvent qu'on ne le souhaiterait la revalorisation de ses actifs, notamment immobiliers, et qu'elle peut tout à fait l'obtenir si elle peut en fournir une justification valable. Il n'y a aucune raison qu'une collectivité publique ne puisse pas le faire dans une mesure raisonnable. Il ne s'agit pas, en ce qui concerne la valeur du patrimoine de la Ville de Genève, les immeubles locatifs notamment, qui se monte à environ 800 millions dans le bilan de la Ville, de dire du jour au lendemain que cela a une valeur de 4 milliards. Je vous signale quand même que la valeur de l'assurance est proche de ce montant. Mais il s'agit simplement d'une valeur qui puisse en tout cas être

évaluée d'une manière raisonnable. Et, d'après les évaluations faites par le département des finances en fonction de la méthode Schröder, notre patrimoine vaut pour le moins le double. Par conséquent, nous devons examiner cet aspect du problème. Vendre des bijoux de famille ne résoudra rien.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Kaplun, parce que, même si je ne suis pas d'accord avec son exposé, il nous a une fois de plus adressé un discours très clair et très pédagogique. Je remercie aussi M. Persoz d'avoir soumis cette question à l'ensemble du Conseil municipal, et j'accepte la proposition de renvoi à la commission des finances, où le maire de la Ville, conseiller administratif chargé des finances, pourra répondre à un certain nombre de vos questions et de vos préoccupations.

Il ne faut quand même pas peindre le diable sur la muraille: les finances de la Ville sont bien meilleures que les finances de l'Etat; Monsieur Kaplun, vous le savez. Tous les partis l'ont dit pendant la campagne électorale. Quant à la réévaluation du patrimoine financier, il est vrai que cela a aussi été un des thèmes de la campagne électorale, à gauche comme à droite. Le patrimoine financier est en effet sous-évalué, comme l'a dit notre collègue M. Sormanni. Toutefois, M^{me} Calmy-Rey m'a confirmé dernièrement qu'elle n'avait jamais reçu du Conseil administratif de demande de réévaluation, contrairement à ce qui a été dit par un candidat au Conseil administratif sur TV Léman bleu pendant la campagne électorale. Il est vrai que vendre des biens, vendre le patrimoine financier, c'est aussi un débat idéologique. Certains de mes collègues ont posé la question: l'Etat ou la Ville, c'est-à-dire les pouvoirs publics, doivent-ils se déposséder de certains biens, de leur patrimoine financier, etc., et ne plus remplir certaines missions sociales, culturelles, sportives, environnementales? On a également parlé tout à l'heure des zones piétonnières; s'agit-il de missions qui incombent à l'Etat ou pas? Ce sont des questions idéologiques. Vous pourrez peut-être répondre à ces questions à la commission des finances.

Mais il ne faut quand même pas oublier – et, cela, mon collègue M. Ferrazino l'a dit tout à l'heure – qu'il y a eu un certain résultat aux élections municipales et aux élections administratives, et, Monsieur Kaplun, vous êtes suffisamment démocrate pour tenir compte de ces résultats: la majorité est à gauche, elle est plutôt encline à remplir des missions telles que celles que je viens de citer. Quant à la vente de l'Hôtel Métropole, je suis d'accord avec mon collègue M. Sormanni: ce serait vendre les «bijoux de famille» et cela résoudrait peut-être des problèmes pendant deux ou trois jours en nous procurant les 250 000 francs quotidiens que vous avez cités. Mais je rappelle quand même, Monsieur Kaplun, que M^{me} Rossi, qui était magistrate de votre parti responsable des finances à une époque où il y avait une majorité de droite, nous a souvent promis de vendre l'Hôtel Métropole;

elle ne l'a jamais fait. Dernièrement, votre collègue magistrat libéral a donné la gérance de l'Hôtel Métropole à Swissôtel; nous avons examiné cela dernièrement sous sa conduite au Conseil administratif et je peux vous dire qu'avec Swissôtel nous avons des rentrées beaucoup plus intéressantes qu'auparavant. En tant que membre de la commission des finances, vous avez, je crois, eu accès à ce dossier; il va dans le sens que vous souhaitez, c'est-à-dire le rétablissement des finances. Nous donnons en droit de superficie ou en gérance ces bâtiments qui appartiennent à la Ville à des gens qui savent gérer et non à des commerçants peu fiables, tels ceux que nous avons autrefois à l'Hôtel Métropole. Nous avons tous dénoncé cette mauvaise gestion, puisque cet hôtel était tombé – et ce n'est pas mon collègue M. Winet qui va me contredire – de la catégorie quatre étoiles à celle de maigre deux étoiles. Voilà, c'est dans ce sens que je voulais vous répondre. Je souhaite donc comme vous le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Jean-Luc Persoz (L). Je suis un peu triste ce soir, parce qu'il me semble que mon collègue M. Sormanni – et vous lui transmettez, Monsieur le président – n'écoute pas. Il n'a pas écouté mon ami Kaplun, et cela m'attriste... (*Remarque de M. Sormanni.*) Non, non, non, Monsieur Sormanni, vous n'avez pas écouté. Vous n'avez pas écouté. Il est hors de question de démanteler la Ville, ce dont vous avez accusé les libéraux de multiples fois ce soir. Il est hors de question de vendre les immeubles locatifs ou les bijoux de la couronne. Par contre, on peut éventuellement se poser des questions et étudier quelques pistes – c'est cela dont a parlé mon collègue M. Kaplun – pour savoir s'il est éventuellement possible de diminuer le poids de la dette.

Cela étant, et notamment pour ce qui est des mesures présentées par le Conseil administratif lors de la dernière législature concernant le rôle primordial d'une collectivité comme la Ville de Genève et tentant de revenir aux missions de base de la Ville, on peut se demander s'il est normal que la Ville de Genève possède un hôtel. Pour vous rassurer, et là vous verrez que le magistrat M. Muller a sûrement bien agi, c'est que, lorsqu'on vend un hôtel, le prix de cet hôtel est largement déterminé par son fonctionnement. Par conséquent, il me paraît plus intelligent de mettre d'abord en place une équipe à même de faire fonctionner cet hôtel comme il faut et de faire augmenter le rendement de cet investissement, de manière à obtenir par la suite, si ce Conseil le décide, une vente plus intéressante pour la Ville.

Enfin, pour conclure, je vous propose le renvoi de cette motion à la commission des finances, et j'espère que nous l'obtiendrons. Mon collègue M. Sormanni n'a pas écouté tout à l'heure, mais j'espère qu'il m'écoute maintenant: on veut étudier des pistes.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Franchement, je trouve cette proposition de motion à la fois peu sérieuse, cocasse et trompeuse. Peu sérieuse, parce que M. Kaplun envisageait tout à l'heure de vendre quelques immeubles locatifs – pas ceux impliquant des aides ou je ne sais quoi. M. Persoz dit tout de suite après qu'il n'est pas question de vendre des immeubles locatifs. Alors, il faut savoir!

Quand on vend des actifs ou des immeubles locatifs, on perd le rendement qu'ils nous procurent. Comment peut-on m'expliquer qu'en vendant pour quelques millions, c'est-à-dire pour peu de chose par rapport au poids de la dette dont on a parlé tout à l'heure, on va pouvoir réduire cette dette d'une manière durable, puisqu'on se prive en même temps du rendement de ces actifs? Cette motion est donc peu sérieuse de ce point de vue.

Deuxièmement, elle est un peu cocasse quand même, parce qu'il se trouve que M. Persoz et M. Kaplun, les deux motionnaires, sont également signataires d'un projet d'arrêté urgent concernant un investissement de 10 millions dans la Halle 6 de Palexpo. En même temps, d'ailleurs, j'entends M. Persoz déplorer le fait que la Ville veuille conserver l'Hôtel Métropole, qu'elle n'ait pas voulu le vendre. Il faut savoir!

M. Jean-Luc Persoz (L). Vous n'avez pas écouté!

M. Souhail Mouhanna. Il faut savoir si on veut attirer les gens à Genève tout en leur refusant le gîte et le couvert.

M. Jean-Luc Persoz. C'est moi qui suis cocasse, là?

M. Souhail Mouhanna. Comment cela se fait-il qu'on veuille que la Ville vende des actifs et qu'en même temps on propose à la même Ville d'investir 10 millions dans l'extension de Palexpo tout en lui demandant de porter à l'actif du bilan la même somme de 10 millions? Il y a un peu de contradiction dans ce genre de prises de position. D'autre part, j'ai dit que cette motion était trompeuse. Pourquoi? Parce que l'on essaie de nous faire croire que le poids de la dette est quelque chose d'insupportable pour la Ville de Genève, sans nous exposer les causes de cette dette. Comment peut-on nous expliquer que le même milieu, c'est-à-dire le Parti libéral, veuille à tout prix réduire le poids de la dette et du déficit comme l'on essaie de le faire croire et lance en même temps une initiative, qui sera d'ailleurs soumise au vote populaire le 26 septembre prochain, pour réduire les ressources de l'Etat de plusieurs centaines de millions par année, par le biais de la diminution de la fiscalité qui concerne les grosses fortunes et les gros

revenus? Il faut savoir! Pourquoi cette motion est-elle trompeuse? Parce que, d'un côté, on prétend vouloir réduire le poids de la dette et, de l'autre, on veut à tout prix priver l'Etat des ressources qui lui permettent de fonctionner correctement, de réduire son déficit et sa dette.

On a essayé de nous impressionner avec les chiffres. Par exemple, lorsque M. Kaplun parle d'une dette de 1,8 milliard et d'un intérêt annuel de 90 millions, il va jusqu'à chiffrer l'intérêt journalier à 250 000 francs. A l'Etat de Genève d'ailleurs, on nous dit à peu près la même chose: le poids de la dette – enfin, les intérêts – représente 1,2 million par jour. Eh bien, oui, moi je trouve qu'il est scandaleux que les finances publiques genevoises, qu'elles soient cantonales ou communales, soient dans cet état-là. Pourquoi est-ce scandaleux? On sait que plus de 3000 milliards de fonds sont gérés en Suisse, dont plus de 1200 milliards dans les établissements financiers genevois; il est scandaleux que, avec une telle masse d'argent gérée dans les établissements financiers genevois, la collectivité publique soit effectivement endettée. Vous savez que 1200 milliards sont gérés à Genève; imaginez qu'on prélève le 0,00 quelque chose de cette masse au bénéfice de la collectivité; eh bien, en très peu de temps, il n'y a plus de dette, plus de déficit. Mais vous n'en parlez pas.

Puisque, apparemment, les motionnaires trouvent mes propos un peu choquants, je vais être un peu plus cocasse et un peu plus choquant; j'espère bien, d'ailleurs, que vous serez plus choqués! Je sais que cela va vous choquer. Vous avez voulu nous impressionner avec les 250 000 francs d'intérêts journaliers. J'ai ici des chiffres. Les chiffres de l'évolution, par exemple, des revenus et de la fortune à Genève entre 1997 et 1998, c'est-à-dire les comptes 1997 et les comptes 1998. Savez-vous que la somme de fortunes imposées supérieures à 1 million de francs a augmenté en une année de 5 milliards? 5 milliards, cela représente – puisque vous avez voulu nous impressionner – à peu près 1 600 000 francs par heure de nuit, par exemple, de ces quelques milliers de millionnaires qui se trouvent à Genève.

Je ne suis pas jaloux, je suis pour la justice sociale. Je suis absolument contre l'injustice sociale. Ce que vous voulez, vous, c'est assécher les finances publiques pour pouvoir, justement au nom de cette dette que vous générez vous-mêmes, vous attaquer aux acquis sociaux, pratiquer une politique de démantèlement de l'Etat et supprimer les acquis sociaux de la population. Ce sont là les principes de néolibéralisme qui auront été d'ailleurs mentionnés publiquement à différentes reprises. Rappelez-vous le livre blanc, rappelez-vous un certain nombre de déclarations prononcées ici, à Genève, vos initiatives, par exemple: propriété du logement pour tous – on a vu ce que cela représentait, d'ailleurs le peuple l'a rejetée; vous avez voté sur le plan fédéral un certain nombre de lois d'allègements fiscaux, de cadeaux fiscaux qui ont privé la Confédération de plu-

sieurs milliards. Vous avez voulu nous impressionner avec ces chiffres-là, mais vous n'êtes absolument pas impressionnés par les 5 milliards que je viens d'évoquer, me semble-t-il. Vous n'êtes certainement pas non plus impressionnés par le fait que l'accroissement des revenus de la petite minorité de 221 personnes – cette minorité est passée de 180 à 221 personnes – qui gagnent en une année plus d'un million imposé au revenu, s'élève à plus de 250 millions. Il faut que vous le sachiez, bien que cela ne vous impressionne pas.

Je dis donc que cette proposition de motion est trompeuse, parce qu'elle procède en fait d'une diversion: on veut nous faire oublier d'où vient la dette. Cette dette, cet assèchement des finances publiques date du début de l'offensive néolibérale contre l'Etat, contre les services publics et contre les salariés et les bénéficiaires des revenus sociaux, au début de cette décennie. Cela ne dure pas depuis vingt ans, cela a commencé au début de cette décennie; cela a en fait coïncidé avec le début de cette offensive néolibérale dont nous avons quelques représentants ici.

Je vais conclure. Ce que je viens de dire ne signifie nullement que nous sommes satisfaits de voir que les finances publiques soient dans cet état-là; la preuve en est qu'avec d'autres citoyens, dont certains, nombreux certes, appartiennent à l'Alliance de gauche dans ses différentes composantes, nous avons lancé une initiative populaire pour des impôts et une fiscalité plus justes. Cette initiative a abouti, comme vous le savez, et nous espérons qu'elle sera acceptée par la population et que le déficit et la dette de l'Etat de Genève aussi bien que de la Ville de Genève seront très rapidement résorbés grâce à une fiscalité plus juste, c'est-à-dire grâce à une plus grande justice sociale. Pour toutes ces raisons, mon groupe, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), appelle les conseillers municipaux à refuser cette motion. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuillon, présidente.)

M. Jan Marejko (L). Je ne vais pas dire ce que je voulais dire, je commence tout de suite par autre chose. J'ai été sensible à l'intervention de M. Tornare, il m'a fait penser à Mario Vargas Llosa, le célèbre écrivain sud-américain. Cela lui fera plaisir, puisqu'il a des origines espagnoles, comme il nous le rappelait.

Je voudrais développer un peu ce que je disais tout à l'heure, surtout pour répondre à M. Mouhanna. Donc M. Vargas Llosa est un libéral qui s'est battu dans une campagne présidentielle au Pérou. On lui a demandé ce qu'était pour lui le libéralisme, et il a répondu: «Vous savez, le libéralisme, c'est un concept complexe, mais je peux vous dire une chose: la personne la plus libérale aujourd'hui

en Europe, c'est M. Tony Blair.» J'ai eu envie de renchérir, en disant que j'avais rencontré mon vieil ami Daniel Cohn-Bendit il n'y a pas très longtemps, pour une interview; on avait un peu discuté de différentes choses et ce qui m'avait frappé est qu'il était devenu lui aussi un libéral à la Tony Blair.

Ce qui me frappe, n'est-ce pas, ce qui est extraordinaire, c'est que Genève est probablement le seul lieu en Europe où, à la municipalité, on se lance dans des tirades extraordinaires pour dénoncer le néolibéralisme, l'horreur capitaliste et Dieu sait quel autre monstre. Si vous voulez vivre des angoisses liées au monstreux, allez voir des films de science-fiction, mais cessons de nous battre à propos de ces caricatures! Encore une fois: cela n'a aucun sens. Je crois qu'il suffit de faire un petit voyage en Europe pour se rendre compte qu'aujourd'hui aucun socialiste, aucune personne de gauche n'ignore les nécessités économiques du marché. Parler des fonds gérés à Genève, cela peut être assez excitant; on pourra peut-être lancer un coup, prendre nos armes – aux armes, citoyens, on veut s'emparer de tous ces fonds – mais, le lendemain, on se trouvera dans une situation pire que celle des réfugiés kosovars.

Pour soutenir la motion de mon ami M. Kaplun, je voudrais dire que ce qu'on vous demande, comme l'a relevé M. Tornare, ce n'est pas du tout de vendre maintenant. Cessons de faire des débats de commission en séance plénière! On vous demande simplement si vous êtes d'accord que la commission des finances examine la question; elle va l'examiner, et puis on verra bien après, mais ce n'est pas possible de continuer ainsi! Essayons tout de suite, au début de cette législature, de ne pas faire des débats de commission en séance plénière. Vous n'allez pas vous trahir si vous acceptez que cette commission des finances examine la question soulevée par M. Kaplun. On verra bien le résultat, et nous voterons rapidement. Je vous remercie.

M. Pierre Losio (Ve). Je n'ai pas l'honneur de connaître Daniel Cohn-Bendit, pas plus que l'écrivain péruvien dont il était question auparavant. Je n'ai trouvé cocasse aucun des arguments qui ont été exprimés jusqu'à maintenant, ni ceux de mes collègues MM. Sormanni et Mouhanna, ni ceux des motionnaires du Parti libéral. Ce que je constate, c'est que la commission des finances est confrontée à un problème précis et récurrent chaque année, celui des finances publiques. Dans la motion libérale, il est posé plus directement du point de vue du bilan de la Ville et non pas tant du compte de fonctionnement. Je fais le même constat que M. Kaplun et personne ici ne peut le remettre en cause. C'est une photographie de la situation que nous vivons chaque année, lors des débats budgétaires, de manière extrêmement intense et de manière beaucoup moins intense lorsqu'il s'agit des comptes, puisque l'hémicycle est à peu près déserté chaque fois que nous parlons des comptes.

Je tiens simplement à préciser quelque chose à propos de l'argumentation très générale et très idéologique qu'a développée M. Mouhanna. En ce qui concerne les initiatives sur la fiscalité, nous nous sommes prononcés très clairement en leur faveur. Pour nous, ce n'est pas un problème. Simplement, nous sommes ici au Conseil municipal, et les compétences dont nous disposons ne sont pas celles auxquelles il a fait allusion au sujet des décisions concernant la fiscalité, qui sont strictement du ressort du Grand Conseil. Première chose.

Deuxième chose: vous savez que nous soutenons de manière extrêmement véhémement le Contrôle financier pour qu'il puisse avoir accès aux documents de l'État concernant la répartition fiscale et la part qui revient à la Ville, puisque nous n'y avons pas droit. Nous sommes donc dans une situation extrêmement délicate où l'évaluation des recettes est toujours très aléatoire. Dans le dernier exercice, les recettes ont été au-delà des espérances, d'où un déficit largement en deçà de ce qui avait été prévu. Mais il faut également dire que M. Mouhanna, dans son explication sur l'état actuel des finances, oublie de citer un paramètre; l'analyse est incomplète. Il faut effectivement rappeler que, si nous avons au bilan cette charge de la dette – non seulement la charge, mais strictement la dette – c'est qu'actuellement nous payons le prix des investissements faramineux qui ont été faits non pas sur des lois fiscales, non pas au Grand Conseil, mais par d'autres majorités, ici, dans ce Conseil, qui ont investi jusqu'à 240 millions de francs par année; on allait même jusqu'à réaffecter le bonus à des investissements supplémentaires qui n'avaient pas été prévus. Ce problème nous concerne donc. Du point de vue strictement idéologique, M. Mouhanna doit assumer l'histoire; nous devons assumer cette dette. Elle ne nous est pas étrangère, puisque nous sommes conseillers municipaux, et, en tant que tels, nous devons assumer l'histoire de notre ville. Nous savons pertinemment que nous n'en sommes pas responsables; l'Alternative n'existait pas à cette époque, les forces de gauche et les Verts encore moins. Il n'empêche que cette dette existe et que nous ne pouvons pas nous défilier devant cette situation en prétextant que nous n'en sommes pas responsables. Nous sommes responsables historiquement de la dette de cette Ville; nous avons une autre majorité, il nous appartient d'y faire face.

Une fois que ce constat est posé, comment allons-nous faire face à ce problème? On peut, de manière extrêmement idéologique, refuser d'entrer en matière sur toute proposition. J'ai écouté très attentivement les propos du motionnaire M. André Kaplun. Il a été d'une prudence extrême, employant moult conditionnels pour dire simplement: «Est-ce que nous pourrions inventorier ce qu'il serait possible de faire?» Point. En ce qui nous concerne, nous acceptons de faire ce travail. Nous refusons de nous opposer de manière systématique à toute tentative de travail pour assainir les finances publiques. Nous acceptons de travailler sur cette motion à la commission des finances. Cela ne signifie pas que, à la fin du compte, nous l'accepterons. Pas du tout.

Concernant l'histoire, si l'on veut poser le problème de manière idéologique – et il y a prescription, puisque les faits remontent à deux ou trois ans – je tiens à rappeler que, lors de discussions concernant un budget de fonctionnement, l'Alliance de gauche, notamment l'un de ses grands ténors qui siégeait alors à la commission des finances, avait fait des propositions, disant qu'il fallait trouver quelques trucs à vendre pour arranger la situation. On ne peut pas tenir un discours extrêmement frontal et proposer ce type de solution pour calmer temporairement un mal de dents. Non!

On ne résout pas le problème des finances publiques en vendant les bijoux de la couronne, comme cela a été dit tout à l'heure. Cela n'est pas une solution! Cela n'est pas une solution radicale, cela n'est pas une solution qui permet de tout résoudre. Simplement, il faut poser le problème et voir s'il n'existe pas, dans le patrimoine de la Ville, une situation très particulière à propos de laquelle nous pourrions entrer en matière et discuter. Nous, les Verts, nous acceptons de discuter sur ce sujet.

Je ne tiens absolument pas à polémiquer avec mes collègues de l'Alternative à propos d'idéologie et de démantèlement des services publics. On dénonce partout la fusion et les doublons, mais je vous rappelle qu'un magistrat communiste a fusionné deux services de la Ville de Genève sans licencier personne ni causer aucun dégât social ou financier – je veux parler de M. André Hediger. Alors cessons de parler de manière strictement idéologique, essayons d'assumer nos responsabilités, qui sont lourdes. Ni les Verts ni l'Alternative ne sont responsables de cette situation.

Je demande avec beaucoup de conviction qu'on accepte de discuter concrètement des problèmes qui se posent. En acceptant de renvoyer à la commission des finances la motion qui est proposée, nous ne disons pas que nous l'accepterons telle qu'elle est présentée, mais nous acceptons de travailler pour trouver des solutions, soit au niveau du bilan, soit au niveau des services. On a parlé des groupes 31: tous les magistrats nous ont expliqué qu'il était absolument impossible de faire des économies à ce niveau-là; or, je rappelle que, dans un exercice, on a diminué de 7 ou 9 millions la somme affectée aux groupes 31 et cela n'a pas posé de problèmes; l'administration a continué à fonctionner. Essayons de discuter concrètement et sereinement des problèmes financiers de notre Ville. La volonté de s'attaquer à la dette, pour les Verts, est nécessaire pour privilégier l'aspect de la durabilité. Nous ne pouvons pas accepter de léguer cette dette aux générations à venir. En disant cela, nous ne faisons aucunement allégeance au néolibéralisme, comme on nous en fait trop souvent le procès d'intention. Travaillons sereinement sur ce sujet; discutons pour savoir si cette motion est inacceptable, après examen et une fois l'inventaire fait. Pour notre part, nous n'aurons aucune mauvaise conscience à l'accepter. Nous voulons effectivement travailler

de manière paisible et sereine à assainir les finances, de façon non pas abrupte ni orthodoxe, non pas avec l'obsession du déficit des finances publiques; simplement, l'aspect de la durabilité est un concept auquel nous sommes très attachés. Nous pensons qu'il a une pertinence indéniable dans le contexte actuel et c'est pour cette raison fondamentale que nous accepterons d'aller en commission des finances discuter de cette proposition.

La présidente. J'attire votre attention sur le fait que, si nous voulons arrêter à 23 h, il nous reste onze minutes. Si chaque intervenant parle huit ou neuf minutes, on n'est pas sortis de l'auberge, parce qu'il reste encore quatre intervenants inscrits.

M. Pierre de Freudenberg (L). Je prends acte de la déclaration de M. Tornare qui invitait tout à l'heure notre Conseil à renvoyer cette motion en commission des finances, afin que nous puissions travailler et essayer d'en retirer quelque chose. Si cette motion ne présente pas d'intérêt, la commission fera un rapport et nous pourrons voter. Si, au contraire, cette motion présente un intérêt, il y aura lieu de prendre des décisions ou du moins de faire des propositions.

Je prends également acte de l'intervention de M. Losio. Je ne cacherai pas qu'elle correspond dans les grandes lignes à ce que je ressens, ainsi que le groupe libéral dans son ensemble, à propos de l'intervention de M. Mouhanna. Il avance un certain nombre d'arguments intéressants, mais ce n'est pas forcément ici la bonne tribune pour exposer de tels arguments, dans la mesure où l'objectif est d'essayer de trouver des solutions. Vous avez la majorité; il ne sert à rien de hurler avec haine dans cet hémicycle! Il est d'ailleurs très rare que des gens s'expriment ici de façon vindicative en disant: «Vous êtes les méchants, c'est horrible.» Dans cette assemblée, il est très, très rare qu'on entende ce type de discours; on essaie toujours, même si on n'est pas d'accord, de laisser la haine de côté, même si on en éprouve, parce que je crois qu'on ne trouvera aucune solution ainsi. Je vous rappelle – et vous en êtes parfaitement conscients – que vous avez une majorité.

Vous nous avez expliqué que la situation actuelle n'est pas bien grave et que, pour la redresser, il suffit de prendre l'argent là où il se trouve. En effet, il vous suffit, tout simplement, de proposer une augmentation du centime additionnel lors de l'établissement du budget, et vous pourrez régler une partie de la dette. Mais je crois que vous avez pu vous rendre compte, suite à certains scrutins, que la pression fiscale est telle que c'est une voie extrêmement difficile. Je crois que la plupart des partis, comme le nôtre, ont admis dans leur programme que ce n'était pas une bonne solution. Bien. Alors, il faut en trouver d'autres. Tout à

l'heure, M. Kaplun a parfaitement expliqué la problématique: on se débat dans une situation où personne n'a la solution immédiate. Il faut trouver un ensemble de solutions pour essayer de régler le problème de la dette de la Ville.

Il y a un élément qui n'a pas été cité tout à l'heure et qui est très important: aujourd'hui, la dette s'élève à 1 800 000 000 de francs et génère 250 000 francs d'intérêts quotidiens. Cet intérêt est évidemment payé aux instituts bancaires; il faut savoir qu'on bénéficie aujourd'hui de taux d'intérêts extrêmement bas de 4% ou 4,75% au maximum, parce qu'ils sont renégociés régulièrement. Mais imaginez que les taux reviennent à 7%, ce qui pourrait arriver: ce n'est plus à 250 000 francs mais à 500 000 francs par jour que s'élèveront les intérêts. Alors évidemment, l'équilibre est extrêmement fragile.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion en commission des finances afin que nous puissions entamer une réflexion. Si on estime que le sujet n'est pas intéressant, on pourra toujours refuser la motion quand le rapport sera présenté en séance plénière. La dette préoccupe toutefois l'ensemble des membres de la commission des finances, à l'exception de M. Sormanni, dont les arguments m'étonnent un peu. Mais réfléchissons au moins concrètement sur le sujet; nous tirerons alors les conclusions qui s'imposent.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je serai très bref, parce que de nombreuses personnes se sont exprimées et ont répété quatre fois la même chose; on savait déjà ce qu'elles allaient dire. Mais personne n'a dit que le Parti libéral, qui est soutenu par une grosse majorité pour le renvoi de la motion en commission – on sait compter – brûle les étapes. Cela, personne n'en parle. Nous ne sommes pas au bord de la ruine, dans une ville où personne ne paie d'impôts; il y a quand même des rentrés fiscales. Avec cette motion, on franchit la dernière étape avant de déposer la clé sous le paillason et de fermer l'entreprise. C'est cela! Le Parti libéral n'aborde jamais la notion de solution intercommunale. On a eu une démonstration dans cette salle à la dernière législature – rappelez-vous ceux qui étaient présents lors de l'affaire de la salle de gym; on a tenté de trouver un compromis intercommunal. Cela, ça réduit le déficit de la Ville de Genève. Cela, ça réduit la dette, parce que ce sont des solutions cantonales. C'est assez difficile de faire passer ce message.

J'ai été content d'entendre parler de l'histoire, mais il faut dire la vraie histoire! En effet, on est en train de montrer du doigt la nouvelle majorité; on dit: «Ils ont près de deux milliards de dette, ce sont de mauvais gestionnaires, etc.» De 1945 à 1995, qui est-ce qui gouvernait, Mesdames et Messieurs? L'Entente! L'Entente, qui nous a mis devant ce fait accompli! Et maintenant nous devrions vendre et tout liquider, et tout va bien aller! Mesdames et Messieurs, il faut amen-

der cette motion et dire que nous voulons prendre nos responsabilités et rattraper toutes les bêtises qui ont été faites pendant de nombreuses années par le pouvoir de l'Entente, alors majoritaire au Conseil administratif, majoritaire dans cette salle. La gauche y est venue petit à petit, parce que la population a compris.

Mesdames et Messieurs, il y aura une majorité: avec la déclaration de M. Losio, le renvoi en commission sera accepté. L'Entente, les Verts... c'est réglé. Moi, je vous dit tout de suite: en commission des finances, il faudra répondre à mes questions; je serai prêt!

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, on va essayer de vous obéir, très volontiers d'ailleurs. En résumé, la position de notre parti correspond à la conclusion de M. Losio; je ne vais donc pas redévelopper ces arguments.

Il faut quand même rappeler un deuxième point à ceux qui n'ont pas encore voulu introduire cet élément dans la discussion: depuis huit ans, il y a une majorité alternative au Conseil administratif; il y a huit ans, la proportion était de quarante/quarante au Conseil municipal et, depuis quatre ans, nous avons une majorité alternative. On peut donc rappeler aux membres de l'Alternative qui s'inquiètent de pouvoir proposer des solutions qu'ils en ont la possibilité depuis huit ans déjà. Donc ils vont sûrement proposer des solutions maintenant. Toutefois, comme on le disait tout à l'heure, tous les partis sont favorables à un certain équilibre. Il va donc falloir qu'on fasse un concours d'idées pour arriver à un compromis acceptable pour tous, en tenant compte des sensibilités des uns et des autres.

Troisièmement, je voudrais quand même relever qu'il existe des statistiques fédérales – on l'a déjà dit, mais il faut le rappeler, parce qu'il y a sûrement des choses qu'on oublie; moi-même, des fois, d'ailleurs, je peux l'oublier. Ces statistiques ne sont pas parfaites, mais tout le monde reconnaît qu'elles sont correctes quant au sens. Elles indiquent que, depuis des années, notre canton, avec les communes – on ne peut pas comparer seulement les communes, en raison de la structure de notre canton – est celui qui dépense le plus pour le social, la culture, la santé, le sport et l'instruction. Avoir de si bons services est une réalité plaisante, mais il faut savoir que cela coûte cher. On peut un jour se demander si on doit continuer à être toujours les premiers et, dans l'affirmative, s'il est normal que cela coûte autant. Si on pense vraiment qu'il faut être les premiers et qu'il est normal que cela coûte autant, il faut alors décider des modalités de financement de ces services: la question est posée. Je m'arrêterai là, parce que le sujet est délicat.

Quatrièmement, en Suisse, heureusement, un groupe peut à tout moment dire: «Halte-là, on n'est pas d'accord avec telle et telle dépense.» Cela fait des années

que l'on procède à certaines dépenses, à certains investissements. Il y a certes eu de nombreux référendums; parfois le peuple dit oui, parfois il dit non, mais, jusqu'à récemment en tout cas, le peuple n'a pas dit qu'il fallait tout stopper. Parfois, certains s'opposent à telle construction, telle halle ou tel investissement, et, en admettant que le peuple a quelque part toujours raison, on voit qu'il a quand même accepté des dépenses plus souvent que certains ne l'auraient peut-être souhaité.

Je voudrais encore relever ceci: M. Mouhanna ou certaines personnes de son entourage qui partagent son point de vue savent que ce sont quand même les investissements, quel que soit l'endroit du monde et le régime politique en vigueur, qui produisent des emplois et des revenus. Après, il peut y avoir des inconvénients, mais ce sont quand même les investissements qui génèrent l'activité politique et l'activité économique, y compris celle qui conduit au développement durable.

Enfin, sur cette question de vente de patrimoine, nous savons qu'il existe aujourd'hui des pays qui ont un gouvernement de gauche, de gauche démocratique; dans ces pays, il y a des gens qui ne sont pas sots et qui considèrent que l'on peut à la fois être d'orientation socialiste et mettre en question le patrimoine. Pour notre part, nous ne présumons rien, mais nous trouvons qu'il serait assez navrant, du point de vue purement intellectuel, qu'on ne puisse pas à l'unanimité voter sur une question à laquelle nous nous devons de répondre, quel que soit notre point de vue.

M. Daniel Sormanni (S). Je comprends bien les arguments qui ont été développés. Je rejoins M. Losio sur toute la partie factuelle de son argumentation; vous le lui direz, Madame la présidente. Par contre, je ne suis pas d'accord avec sa conclusion.

Les intervenants libéraux ont évidemment émis toutes les réserves nécessaires pour faire passer leur point de vue, mais je ne suis pas convaincu. A moins que je ne sache pas lire, moi, je vois quand même qu'on doit rechercher les actifs susceptibles d'être vendus et faire des propositions de vente d'actifs. C'est cela qui est demandé et ce n'est rien d'autre! Non, non, et non, les socialistes ne sont pas d'accord de vendre le patrimoine de la Ville de Genève, parce que le seul patrimoine vendable, c'est le patrimoine financier, ce sont les immeubles locatifs de la Ville de Genève; c'est le seul patrimoine qui serait éventuellement susceptible d'être vendu, et celui-là, il n'est pas question de le vendre. D'abord, parce que la Ville doit continuer sa politique sociale du logement.

De plus, et cela a été dit, si on vend ce patrimoine, on vend aussi les recettes qui en découlent. Il est vrai qu'il y a 90 millions d'intérêts à payer par année, mais

je vous rappelle qu'il y a aussi 90 millions de recettes provenant des immeubles de la Gérance immobilière. Il faudrait peut-être bien mettre ces chiffres en rapport, de façon à rééquilibrer la dette et l'intérêt de la dette. C'est évidemment un problème, il faudrait veiller à réduire la dette, mais ce n'est pas en vendant les immeubles de la Gérance immobilière que vous le réglerez, parce que, *ipso facto*, vous aurez aussi supprimé les recettes qui y ont trait. Ce n'est pas raisonnable.

Je ne vois donc pas comment on pourrait étudier quoi que ce soit: la seule partie du patrimoine qui aurait pu être vendue, c'était l'hôtel Métropole; or le Conseil administratif et les conseillers administratifs libéraux ont renoncé à le vendre. Ils y ont renoncé. Il n'est pas du tout judicieux que la Ville de Genève garde cet hôtel; on aurait très bien pu le vendre, mais la décision a été prise de ne pas le vendre. Par conséquent, je ne vois pas ce que l'on pourrait vendre d'autre; on ne va pas prendre les musées. En conséquence, je persiste et signe: je refuse cette motion. Madame la présidente, j'espère que vous mettrez au vote les amendements que nous avons faits et qui remplacent les trois alinéas de la motion libérale par les deux nôtres. Si ces amendements sont votés, nous voterons bien évidemment la motion; faute de quoi, nous la refuserons.

La présidente. Je regrette, je crois que la discussion a été assez fournie et, si cette motion est renvoyée en commission, il y aura tout lieu de parler en commission. Monsieur Mouhanna, je vous donne la parole, mais pour trois minutes, pas plus.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Madame, je trouve incorrect de votre part de laisser un certain nombre d'intervenants m'interpeller personnellement et me mettre en cause, avec parfois beaucoup de discourtoisie; j'ai été interrompu à différentes reprises. Ensuite, vous me donnez la parole pendant trois minutes, alors que certains ont parlé beaucoup plus longtemps, et je crois que j'ai droit au temps de parole réglementaire.

Vous avez dit tout à l'heure que ces débats sont retransmis par la télévision; j'espère que beaucoup de nos concitoyens auront regardé nos débats de ce soir. Ils pourront ainsi juger de la qualité de la pédagogie des intervenants et des leçons géopolitiques et géoéconomiques qui m'ont été données tout à l'heure, comme si j'étais quelqu'un de complètement ignare. M. Marejko parlait de M. Tony Blair et de M. Schröder pour illustrer le fait que, aujourd'hui, même les socio-démocrates et travaillistes adhèrent aux thèses néolibérales. Oui, vous avez raison; d'ailleurs, les citoyennes et les citoyens de ces deux pays ont jugé que, lorsque ceux qui se

prétendent de gauche jouent les copieurs des thèses néolibérales, l'original était préférable à la copie. Cela explique qu'ils aient perdu énormément de voix et que leurs résultats aux élections européennes aient considérablement chuté, comme vous le savez.

Je voudrais aussi dire, concernant cette proposition de motion, que je n'ai exprimé aucune haine à l'égard de qui que ce soit et que je n'ai de haine à l'égard de quiconque. J'ai tout simplement qualifié cette proposition de motion de peu réaliste – ce qui a été prouvé par la suite dans les interventions qui ont été faites; même M. Losio a dit lui aussi qu'il était quasiment sûr que cela ne donnerait pas grand-chose, mais qu'il fallait quand même l'envoyer en commission pour voir de quoi il s'agissait. Elle était peu sérieuse. Quand j'ai dit qu'elle était cocasse, j'en ai donné la raison: elle est effectivement cocasse, dans la mesure où les mêmes qui veulent qu'on vende des actifs demandent que l'Etat, que la Ville investissent plus de 10 millions dans l'extension des halles de Palexpo.

Lorsque je dis cela, je crois que je ne dis que des vérités qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre des débats. Cela fait deux jours que je participe aux débats à l'intérieur de ce Conseil, et j'ai été quand même très frappé par l'écart qui peut exister entre certaines interventions et le sujet qui est en discussion. Alors que, en ce qui me concerne, j'explique l'origine de la dette, aussi bien celle de la commune que celle du Canton, mais on dit que je m'écarte soi-disant du sujet. Je tiens à dire, aussi bien à M. Pattaroni qu'à d'autres, que je crois avoir quelques connaissances en matière d'économie et de politique. D'ailleurs, vous allez pouvoir en juger pendant les semaines qui viennent. Vous ne serez pas déçus, je vous le promets. (*Remarque.*) Oui, oui, je vous le dis, vous allez voir, on va effectivement passer du temps à nous en rendre compte les uns et les autres.

Cela étant dit, j'ai proposé que cette motion soit refusée parce que, comme certains l'ont dit, le groupe libéral, qui est le plus nombreux dans cette enceinte depuis pas mal d'années, est parfaitement au courant de l'état des actifs, qui figure dans les projets de budget et dans les comptes. Qu'on vienne nous faire croire aujourd'hui qu'il faut envoyer cette motion à la commission des finances pour voir ce qu'il pourrait y avoir comme éléments à vendre, c'est nous faire perdre du temps, quand on voit tous les sujets qui ont été renvoyés à la commission des finances. Je n'ai rien fait d'autre que d'essayer d'être efficace et de permettre au Conseil municipal d'avancer dans les dossiers les plus importants qui l'attendent pendant cette législature.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Si j'ai bien compris, Monsieur Marejko, je ne suis pas selon vous un socialiste à la Tony Blair. Eh bien, j'en suis fier, parce que j'estime, comme M. Mouhanna, que ce socialiste-là ne fait pas

remplir à l'Etat ou aux municipalités les missions que je citais tout à l'heure dans les domaines social, culturel, sportif, environnemental et autres. Que ce soit donc clair et enregistré.

Comme je l'ai déjà dit, je souhaite aussi le renvoi de cette motion à la commission des finances.

Je ne l'ai pas exprimé tout à l'heure, mais j'ai quand même entendu de la bouche de M. Kaplun quelque chose qui m'a fait bondir. J'ai brièvement consulté mes collègues du Conseil administratif et quelques membres de la commission des finances pendant que vous parliez. Vous avez prétendu tout à l'heure, Monsieur Kaplun, que M. Hermann annonçait en commission des finances un déficit de 50 millions. Je ne sais pas d'où vous tirez cela. Je crois que c'est ce que vous avez dit, si on vous a bien entendu; vous avez été suffisamment clair, et je vous ai...

M. André Kaplun (L). Nous avons reçu ces indications.

M. Manuel Tornare. C'est vrai? De qui? Mais ce ne sont pas les chiffres qu'on nous a donnés dernièrement, quand nous avons étudié le budget 2000. Je ne sais pas si le Contrôle financier se contredit; je n'en sais rien. Donc, il serait peut-être utile qu'on étudie cela en commission des finances.

L'amendement socialiste est mis aux voix. Le vote obtenant 36 oui et 36 non, la présidente départage en faveur du non.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche et des socialistes et quelques abstentions parmi les Verts).

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-1, «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants»;
- P-2, «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social»;

- P-3, «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean»;
- P-4, «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Saconex».

Les pétitions N^{os} 1 et 4 sont renvoyées à la commission des pétitions et les pétitions N^{os} 2 et 3 à la commission des travaux. (*Voir les décisions différentes prises ci-après.*)

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Si j'ai bien compris – ce qui n'est pas toujours très évident – vous avez renvoyé deux pétitions à la commission des travaux et les deux autres à la commission des pétitions. J'aimerais vous rappeler que la commission des travaux est surchargée; elle ne pourra peut-être pas aborder l'étude de ces pétitions N^{os} 2 et 3 avant l'année prochaine, alors que la commission des pétitions n'a plus qu'une ou deux pétitions, au grand maximum, à traiter. J'aimerais vous demander de renvoyer toutes les pétitions à la commission des pétitions, parce que je ne trouve pas du tout sympathique de faire attendre pareillement les pétitionnaires. La commission des pétitions est prête à les entendre tout de suite.

La présidente. Le bureau a jugé nécessaire d'envoyer la pétition qui concerne les nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean, notamment, à la commission des travaux, puisque c'est elle qui s'est occupée, il n'y a pas si longtemps, de tous les travaux situés sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, y compris ceux de la Maison de quartier. C'est la raison pour laquelle le bureau a pris cette décision.

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Mais la commission des travaux ne pourra pas auditionner la Maison de quartier de Saint-Jean avant l'année prochaine!

M. Roberto Broggin (Ve). Madame la présidente, le bureau peut faire des suggestions, mais c'est le plénum qui décide. Nous devons voter la proposition de M. Juon. Est-ce qu'on renvoie cela à la commission des travaux ou à la commission des pétitions? Vous pouvez suggérer une solution, mais c'est le plénum qui décide. Je pense que la suggestion de M. Juon est sage: il faudrait renvoyer cela à la commission des pétitions. Je suggère donc que vous passiez au vote pour le renvoi de cet objet à la commission des pétitions. Merci.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition N° 3: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean» à la commission des pétitions est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition N° 2: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social» à la commission des pétitions est accepté à la majorité.

6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-4, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny*: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socio-culturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou»;
- M-5, de *MM. Alain Marquet et Roger Deneys*: «Laissons respirer la ville, les conseillers municipaux montrent l'exemple!»;
- M-6, de *MM. Jean-Pierre Lyon, René Grand, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jacques Mino et M^{me} Marie Vanek*: «Les barbelés militaires: ça suffit!»;
- M-7, de *MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain-Georges Sandoz*: «Chemins piétonniers à Champel»;
- M-8, de *M. Alain Marquet*: «Accès pour tous au pont de la Machine»;
- M-9, de *M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier*: «Escaliers et chemin au parc Bertrand»;
- M-10, de *M^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas*: «Sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises».

7. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-1, de *M. Pierre Maudet*: «Agenda 21»;
- I-2, de *MM. Mark Muller et François Henry*: «Publication du discours de législature 1999-2003 du Conseil administratif: gaspillage des deniers publics».

8. Questions.

Néant.

La présidente. Je lève cette séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	330
2. Communications du bureau du Conseil municipal	333
3. Motion de M ^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville» (M-392)	334
4. Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chro- nique de la Ville: réduisons la dette» (M-393)	358
5. Pétitions	377
6. Propositions des conseillers municipaux	379
7. Interpellations	379
8. Questions	380

La mémorialiste:
Marguerite Conus